

RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2024



Une de deux premières cours végétalisées à Ivry-sur-Seine, la cour élémentaire du groupe scolaire Rosalind Franklin (avant plantations)

Sommaire

Sommaire	2
Introduction / Contexte.....	4
I/ - Economiser – Mix énergétique et rénovation : de l'économie à la transition énergétique	6
I/1 – Enjeux issus de la Conférence Climat.....	6
II/2- La transition énergétique	7
I/3-L'intervention du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Val de Marne (CAUE)	10
I/4 – L'accélération de la modernisation de l'éclairage public.....	10
I/5 – Impact sur l'environnement des politiques publiques menées par la Ville en matière d'énergie – Indicateurs	11
II – Cohabiter – Biodiversité, eau et nature en ville.....	14
II/1 – Enjeux issus de la Conférence Climat.....	14
II/2 - Végétaliser les espaces publics pour adapter la Ville aux dérèglements climatiques	15
II/3 – Les actions en faveur de la biodiversité.....	21
II/4 – Les sciences participatives pour une meilleure compréhension du vivant	26
II/5 – Impact sur l'environnement des politiques publiques menées par la ville en matière de nature en ville et de biodiversité – Indicateurs.....	27
III/ - Se déplacer – Mobilités et aménagements	29
III/1 – Enjeux issus de la Conférence Climat	29
III/2 - Encourager le développement des transports collectifs	30
III/3 - Intensifier le développement des aménagements cyclables	31
III/4 - Agir pour le respect et la sécurité des déplacements de chacun.e dans l'espace public.....	35
III/5 – Plan de mobilité de l'administration.....	37
III/6 – A l'échelle régionale – L'intégration de la ville dans le Plan des Mobilités d'Île-de-France	37
III/6 – Impact sur l'environnement des politiques publiques menées par la ville en matière de mobilités – Indicateurs	38
IV/ - Se nourrir – Alimentation de qualité et accessible à tous.les.....	41
IV/1 – Enjeux issus de la Conférence Climat.....	41
IV/2 - Accompagner la production locale et intensifier les circuits courts	41
IV/3 - Développer et consolider les dispositifs d'aide alimentaire de qualité et mettre en place une sécurité sociale alimentaire ivryenne : des enjeux croisés	44
IV/4 – Favoriser l'accessibilité à une alimentation de qualité et respectueuse de l'environnement auprès des distributeur.ices	46
V/ - Agir et accueillir – Migrations climatiques.....	49

V/1 – Enjeux issus de la Conférence Climat	49
V/2 – Le contexte général.....	49
V/3 – La situation à Ivry-sur-Seine	51
VI/ - Réduire – Réemploi, recyclage et déchets.....	54
VI/1 – Enjeux issus de la Conférence Climat.....	54
VI/2 – La valorisation et le tri des biodéchets, entre collectes et composteurs	55
VI/2 – Renforcer la présence dans l'espace public de systèmes de collectes de déchets et les actions de sensibilisation sur le tri.....	56
VI/3 – Développer les capacités du réemploi et accompagner la structuration des filières	57
VI/4 – La réduction des déchets à la source à travers la lutte contre le gaspillage.....	59
VI/5 – Impact sur l’environnement des politiques publiques menées par la ville en matière de réemploi, recyclage et déchets – Indicateurs	61
VII/ L’exemplarité du service public	61
VII/1 – L’éducation à la condition terrestre dans le Projet Educatif de Territoire	62
VII/2 – Les changements de pratique en interne, pour une meilleure prise en compte des enjeux de transition	64

Introduction / Contexte

Le présent Rapport Développement Durable 2024, dans la continuité de ses versions 2022 et 2023, est configuré sur la base des conclusions de la Conférence Climat autour des 6 thématiques et des objectifs prioritaires approuvés par les Ivryens en décembre 2021, à savoir :

- 1/ Economiser – Mix énergétique et rénovation
- 2/ Cohabiter – Biodiversité, nature et eau en ville
- 3/ Se déplacer – Mobilités et aménagements
- 4/ Se nourrir – Alimentation de qualité et accessible à tous.tes
- 5/ Agir et accueillir – Migrations climatiques
- 6/ Réduire - Réemploi, recyclage et déchets

Depuis 2023, il intègre une 7^{ème} partie consacrée à l'exemplarité du service public en matière de développement durable.



L'année 2024 a été la plus chaude jamais enregistrée dans le monde par rapport à l'ère préindustrielle, selon l'Observatoire européen Copernicus. La France a suivi cette tendance globale, avec 268 jours plus chauds que pour les années précédentes¹. Il a donc fait plus chaud 73% du temps qu'entre 1971 et 2000, période lors de laquelle la pression exercée par l'homme sur le climat ne se faisait pas encore ressentir en France. Il est aujourd'hui envisagé une prévision de +4°C en 2100, entraînant dérèglements climatiques et catastrophes naturelles.

Les négociations internationales patinent, notamment lors de la 1a COP29 (Conférence de Parties) à Bakou en novembre 2024. Les 23 pays développés et l'Union européenne (désignés en 1992 comme responsables historiques du changement climatique) se sont engagés à verser 300 milliards de dollars par an aux pays en développement. C'est trois fois plus que le précédent accord, fixé lors de la COP15, qui prévoyait 100 milliards de dollars par an entre 2020 et 2025, mais c'est deux fois moins que ce que réclamaient les pays en développement et un effort très réduit si l'on prend en compte l'inflation, ont fustigé les ONG. En outre, toute mention explicite à la "transition" vers la sortie des énergies fossiles, acquis principal de la COP28 de Dubaï, a disparu dans la finalisation des principaux textes.

Au niveau national, le Fonds vert et les financements de l'Ademe sont sur la sellette. En 2023, le Fonds Vert a financé 2 milliards d'euros de projets d'adaptation au changement climatique. En 2024, le gouvernement avait décidé de pérenniser ce montant à 2,5 milliards, or cette enveloppe a été revue à la baisse de 500 millions d'euros en février 2024 puis de 400 millions en décembre 2024. Avant la motion de censure du 2 décembre 2024, le Fonds Vert devait être réduit à 1 milliard d'euros pour 2025. A l'heure actuelle, le montant définitif n'est pas connu mais les annonces ne laissent pas présager une augmentation. Du côté de l'Ademe, l'Agence publique de la transition écologique voit son budget diminuer de pas moins de 35% pour 2025. Moins de budget pour ces entités, c'est moins de budget de subventions pour la transition écologique pour les collectivités.

Face à ces constats alarmants et pour ne pas céder au « à quoi bon », la ville d'Ivry s'engage et continue de contribuer à l'effort collectif. A l'image des 1 800 élèves ivryens qui ont participé à la seconde édition de « la ville rêvée des enfants », un projet collectif de construction d'une maquette, la municipalité pense la ville de demain en mobilisant tous nos moyens. Avec l'adoption d'une Stratégie Bas Carbone en 2024, la Ville se dote

¹ Selon des calculs de franceinfo d'après son tableau de bord quotidien sur la météo et le climat

d'un outil complet d'état des lieux et de prospective sur nos émissions de gaz à effet de serre, avec toujours comme boussole la neutralité carbone à 2050. Les objectifs sont phasés dans le temps, afin de pouvoir mesurer les efforts déjà engagés et à poursuivre dans les secteurs les plus producteurs d'émissions : Mobilités, résidentiel et bâtiments communaux, réseaux et production d'énergies renouvelables, déchets, alimentation, captation carbone et Ville 100% exemplaire. La Stratégie Bas Carbone est notre référentiel vers la neutralité carbone. Il peut évoluer en fonction des avancées et ses objectifs pourront être revus à la hausse si besoin. Il est à noter que lorsque le référentiel national est élaboré par rapport à l'année 1990, notre référentiel ivryen élaboré en 2021 se base sur une trajectoire par rapport à 2018, le rendant ainsi bien plus ambitieux. Les Rapports Développement Durable nous permettent de rendre compte de l'avancement annuel sur la trajectoire.

Ivry, pour le climat, on agit, ce sont aussi plus de 60 événements pour informer, partager, sensibiliser, construire collectivement. Inauguration de jardins partagés, de premiers arbres ou encore de nouveaux espaces publics, Fripalooza, le festival de la fripe, ou encore déploiement de la Micro-folie, le musée interactif numérique ivryen, les initiatives sont variées et témoignent du bouillonnement ivryen sur la question. La troisième édition de la Conférence climat se profile pour la mi-mai 2025 et sera un grand rendez-vous de l'action ivryenne pour l'adaptation au changement climatique. Le présent Rapport en témoigne, la ville d'Ivry fait beaucoup mais pour des questions de budget et d'ingénierie, elle ne peut agir seul. Face au désengagement de l'Etat, la Ville peut s'appuyer sur ses partenaires locaux, notamment le Grand Orly Seine Bièvre avec qui elle travaille sur de nombreux sujets tels que le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ou le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), et demain le Plan d'Alimentation Territorial (PAT), pour fédérer les acteurs locaux sur les questions d'alimentation. La Ville travaille aussi en partenariat étroit avec les associations locales qui défendent les intérêts des citoyen.nes. Le collectif est inscrit dans l'ADN ivryen, et c'est seulement collectivement que la ville d'Ivry pourra agir pour le climat !

I/ - Economiser – Mix énergétique et rénovation : de l'économie à la transition énergétique

I/1 – Enjeux issus de la Conférence Climat

« Les enjeux sont liés à la transition énergétique et à la baisse globale de la consommation d'énergie, au défi du recul de l'usage des énergies fossiles, à la rénovation thermique des bâtiments.

Il pourra s'agir et d'échanger autour d'initiatives permettant d'aller en ce sens - géothermie, plan pluriannuel de rénovation thermique des bâtiments communaux et des cités des bailleurs sociaux dont la Coop' Ivry Habitat, baisse de 30% des consommations énergétiques dans les bâtiments publics communaux, etc... »



(Ci-dessus, expression graphique de l'atelier)

Cette thématique débattue lors de la Conférence Climat n'a pas fait l'objet de votes en décembre 2021 car les actions nécessaires à mener dans ce secteur sont d'ampleur systémiques, doivent s'inscrire sur le temps long, et nécessitent des investissements massifs privés comme publics. Toutefois, elle est revenue très fortement sur le devant de la scène en 2022 avec l'augmentation très conséquente des prix de l'énergie qui touche aussi bien les particuliers que les collectivités territoriales.

Pour rappel, depuis de nombreuses années, la commune s'est engagée dans la transition énergétique : son Plan Climat Energie (2012/2016), centré autour du développement d'une nouvelle source d'approvisionnement de son réseau de chaleur urbain avec la mise en place en 2017 de la géothermie, incitait à la sobriété tant afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre qu'adapter les équipements municipaux aux risques climatiques.

Pour autant, il faut convenir qu'il a fallu « changer de paradigme » depuis quelques années. En effet, alors qu'un effort particulièrement important a été entrepris (et il se poursuit) quant aux changements des installations thermiques obsolètes et à l'isolation des bâtiments énergivores, toutes sources de consommations énergétiques importantes, les périodes hivernales se sont faites moins rudes.

Mais surtout, la récurrence d'épisodes caniculaires, en particulier ceux de juin et juillet 2019, mais aussi en juin, juillet et août 2022 avec 33 jours de canicule en trois vagues (+2,3°C au-dessus des normales de saison) ont favorisé la prise de conscience de la nécessaire adaptation aux changements climatiques.

Dans le cadre de la lutte contre ces changements, il convient d'adopter deux stratégies complémentaires, l'atténuation et l'adaptation :

-d'une part, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, en limitant les gaspillages énergétiques, en substituant des énergies nouvelles aux énergies fossiles.

-d'autre part, en faisant face directement aux impacts négatifs du changement climatique mais également en anticipant ces impacts.

L'adaptation et l'atténuation recourent à des ressources d'aujourd'hui pour prévenir des crises potentielles dans le futur. Elles s'appuient sur le triptyque : réduction (consommation), efficacité énergétique (rentabilité) et énergies renouvelables (production).

Si la transition énergétique est au cœur des débats actuels, elle ne se décrète pas mais réclame des décisions cohérentes reposant sur des choix forts, avant tout pertinents, à savoir conforme à la logique de la « Règle de 3 » :

- Réduction : « Ne gaspillons pas l'énergie ! »
- Efficacité : « Utilisons-la au mieux ! »
- Diversité : « Produisons-la autrement ! »



II/2- La transition énergétique

Des réhabilitations énergétiques pour un double-objectif

En 2024, la ville a poursuivi les rénovations énergétiques de ses bâtiments publics. **Ces travaux essentiels permettent de réduire la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre, soit un double-objectif prioritaire pour Ivry.** Ainsi, le grand chantier de la réhabilitation énergétique du centre administratif Saint Just, raccordé au réseau de chaleur en 2022, s'est déroulé toute l'année 2024. Les



travaux comprennent le remplacement des menuiseries extérieures, l'isolation et le traitement des façades et l'arrivée de l'éclairage en Leds dans les bureaux et les couloirs. L'impact sur les consommations a été faible en 2024 mais devrait atteindre **40% en 2025, soit 17 000 € par an**. Le montant de ces travaux s'élève à **2 940 500 euros**. Sur une surface de 7 000 mètres carrés, la ville a obtenu une subvention de 314 545 euros par la Fonds Vert et de la Région et une subvention de 683 784 euros de la Métropole, soit un reste à charge de **1 942 171 euros pour la collectivité**.

La réhabilitation énergétique du groupe scolaire de l'Orme au Chat a débuté en septembre 2024 et se terminera pour la rentrée scolaire 2025, pour un montant attendu de 5 000 000 euros. **Les économies d'énergie attendues s'élèvent également à 40%, soit 19 000 € par an**. Le site sera ensuite raccordé au réseau de chaleur.

Perspective pour 2026/2027

La réhabilitation énergétique et thermique du Gymnase Auguste Delaune, raccordé au réseau de chaleur en 2025, est en cours d'étude depuis fin 2024. Les travaux commenceront en juin 2025 et se termineront en avril

2026. L'impact sur les consommations sera extrêmement limité en 2025, voire inexistant. On peut raisonnablement prévoir **40 à 50 % d'économies en 2026, puis 73 % d'économies à partir de 2027** (objectif du groupement CBC). Il est prévu 18,5 tonnes de CO2 rejetées en moins / an, pour une économie de 23 000 € TTC /an (selon inflation et évolution des coûts des énergies).



Vue de face sur l'entrée principale du Gymnase Delaune

Pour atteindre la neutralité carbone en 2030, il est fixé dans la Stratégie Bas Carbone un objectif à 2030 de 865 400 m² de tertiaire rénové en cumulées. Il est à noter que notre référentiel prenant comme point de départ l'année 2018, il est plus ambitieux que le référentiel national qui prend comme base l'année 1990.

Concernant les travaux d'économie d'énergie, on peut lister en 2024 :

- Le remplacement des chaudières du Groupe Scolaire Guy Moquet
- Le remplacement de la chaudière des locaux de la Direction de la jeunesse, rue Raspail
- Le remplacement de l'ancien éclairage par des LEDs dans de nombreux sites de la ville : Groupe Scolaire Thorez, Groupe Scolaire Barbusse, Groupe Scolaire Péri, Groupe Scolaire Joliot Curie, Centre Administratif Cachin, Espace Robespierre, Médiathèque, Hangar, Tremplin, Théâtre Antoine Vitez, Stade Clerville et le Centre de vacances Les Mathes

Un réseau de chaleur toujours plus étendu

Le raccordement du groupe scolaire Barbusse au réseau de chauffage urbain à l'été 2023 a permis non seulement de poursuivre le verdissement du mix énergétique de la ville, mais de réaliser dès 2024 **une économie de 10 000 euros, qui se répétera chaque année**. Les émissions de CO2 sont passées de 160 à 115 TCO2 entre 2023 et 2024, soit une baisse de 28%. Un historique des raccordements ci-dessous permet de suivre les évolutions. On peut constater une augmentation de 831 équivalents-logements raccordés depuis l'année dernière sur le secteur Centre-Ville – Plateau.

Centre-ville – Plateau

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
MWh thermiques livrés aux abonnés de la zone Centre-Ville - Plateau	64 315	60 836	57 373	67 140	64 397	60 387	
Postes de livraison	70	74	81	82	85	90	96
Nombre réel de logements	5 918	6 594	7 155	7 155	7 413	7 413	8244
Équivalents-logements raccordés	6 556	7 254	7 815	7 822	8 098	8 335	9166
Surface raccordée (m ²)	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu	
Linéaire de réseau (kml)	9,63	9,74	10,04	10,76	10,81	11,57	
Taux EnR&R (%)	50	67	75	77	80	72	
Contenu CO2 (tonnes/MWh)	0,145	0,102	0,075	0,071	0,068	0,081	
Contenu CO2 RCU (tonnes)	9 326	6 205	4 303	4 767	4 379	4 891	
Contenu CO2 si conso gaz (tonnes) pour 0,243 tonnes/MWh	15 629	14 783	13 942	16 315	15 648	14 674	

Gain CO2 comparé à une conso équivalente en gaz	6 303	8 578	9 639	11 548	11 269	9 783	
---	-------	-------	-------	--------	--------	-------	--

Confluences

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
MWh thermiques livrés aux abonnés de la zone Confluences	8 376	8 652	8 418	10 921	12 699	15 089	15 089
Postes de livraison	22	22	23	32	38	44	44
Nombre réel de logements	1 385	1 385	1 436	1 534	3 022	3 962	3 962
Équivalents-logements raccordés	1 700	1 700	1 751	1 849	3 493	4 543	4 543
Surface raccordée (m²)	111 437	111 437	155 997	172 751	203 710		
Linéaire de réseau (kml)	5,58	5,63	6,20	6,61	7,07	7,13	
Taux EnR&R (%)	61,7	71,3	77,8	77,9	78,6	75,5	
Contenu CO2 (tonnes/MWh)	0,133	0,095	0,074	0,070	0,067	0,080	
Contenu CO2 RCU (kg)	1 114	822	623	764	851	1 207	
Contenu CO2 si conso gaz (kg) pour 0,243 tonnes/MWh	2 035	2 102	2 046	2 654	3 086	3 667	
Gain CO2 comparé à une conso équivalente en gaz	921	1 280	1 423	1 889	2 235	2 460	

Pour atteindre la neutralité carbone en 2050, il est fixé dans la Stratégie Bas Carbone un objectif à 2030 de 86 544 m² nouvelles surfaces raccordées au réseau de chaleur urbain en cumulées, de 153 341m² de surfaces tertiaires déjà existantes raccordées. Concernant l'énergie en MWh, il faudrait livrer 127 000 MWh en 2030. Il est à noter que notre référentiel prenant comme point de départ l'année 2018, il est plus ambitieux que le référentiel national qui prend comme base l'année 1990.

Enfin, avec la fin de la délégation de service public à Energivry, la **Régie Ivryenne de chauffage urbain** a repris la gestion de la distribution de la chaleur en Centre-Ville au 1^{er} juillet 2024. En effet, conformément au projet municipal 2020-2026, la Ville a souhaité créer un **établissement public à qui confier la gestion de son réseau.**

Ce passage en régie va modifier profondément le mode d'une gouvernance, passant d'une gestion privée par actionnariat (filiale de groupe international) à un Conseil d'Administration partagé entre les élu.es du conseil municipal, de la majorité comme de l'opposition ; et des personnalités extérieures défendant les intérêts des usager.es notamment le logement social et les enjeux environnementaux. Outre ce changement de gouvernance, les intérêts sont multiples :

- Priorité aux valeurs citoyennes et à l'intérêt général
- Gestion du service réellement fondée sur les valeurs de solidarité, d'aménagement du territoire, de lutte contre l'exclusion et les inégalités sociales et sur les principes de développement soutenable
- Meilleure relation à l'abonné et à l'usager
- Maîtrise par la collectivité du patrimoine et des coûts, reposant sur une vision à long terme et une politique énergétique en faveur de toutes et tous (en lien avec la stratégie bas carbone).
 - Meilleure maîtrise des tarifs aux abonnés : les élus définissent les tarifs en fonction d'une politique sociale, environnementale et des investissements à venir.
 - Meilleure maîtrise des coûts de raccordements : Les marges de manœuvre budgétaires améliorent l'autofinancement des investissements.

- Réalisation de travaux de rénovation des moyens de production
- Pas d'autres frais que ceux nécessités par le service

Cette structure est dotée de **l'autonomie financière et de la personnalité morale** et prend la forme d'un établissement public industriel et commercial (EPIC).

I/3-L'intervention du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Val de Marne (CAUE)

La Ville d'Ivry-sur-Seine a sollicité **l'Agence de l'Énergie du CAUE du Val-de-Marne**, créée par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Val-de-Marne (CAUE 94), pour mener une mission de conseil et d'accompagnement dans sa démarche de préparation et d'adaptation aux changements climatiques. Le CAUE propose différentes actions : du conseil aux particuliers et aux copropriétés, de la sensibilisation du grand public, des ateliers pour le public en précarité énergétique et ateliers vers les scolaires. Les conseils aux particuliers se distinguent entre les informations de premier niveau, par téléphone ou par mail (42 actes en 2024, 45 actes en 2023) et les conseils personnalisés via un rendez-vous d'une heure avec un conseiller (42 actes en 2024, dont 31 à la permanence à la CAT ; 56 actes en 2023).

Les copropriétés souhaitant s'engager dans une rénovation énergétique peuvent s'inscrire sur une plateforme dédiée (Coachpro) et bénéficier d'un accompagnement sur toute la phase pré-travaux (11 copropriétés en 2024, 6 en 2023). En 2024, on dénombre 105 copropriétés inscrites sur Coachpro, dont 37 inscrites durant l'année 2024. 16 copropriétés ont participé à une réunion collective.

Concernant l'animation au grand public, l'agence de l'énergie-CAUE est intervenue à Ivry-en-fête pour animer un atelier sur l'eau, permettant de sensibiliser 80 ivryens. A l'aide d'une roue numérotée et de fiches, les ivryen.nes ont pu participer à un quiz sur l'eau et s'informer sur des solutions pour économiser l'eau.

Concernant les animations à destination des publics en situation de précarité énergétique, un atelier sur l'électricité spécifique a été organisé à la maison de quartier Gagarine. Concernant les ateliers à destination des scolaires, 3 ateliers dans 3 classes de l'école l'Orme au chat, permettant de sensibiliser 70 élèves. La thématique « éco gestes pour agir dans son quotidien pour la planète » a été abordée.

Par ailleurs, le CAUE 94 et son pôle Agence de l'Énergie ont organisé une formation « **écoresponsables au bureau** » pour les agent.es référent.es du groupe Transition Ecologique. Des ateliers pédagogiques sur les économies d'énergie et d'eau ont eu lieu, ainsi qu'une présentation sur la maîtrise de l'énergie au bureau et dans les logements. Cette formation a permis de sensibiliser 8 agent.es aux différents écogestes et d'expliquer l'importance de la rénovation énergétique.

2 thématiques ont été abordées : la rénovation énergétique écologique et l'audit écologique.

Hors convention, l'Agence de l'énergie-CAUE a organisé une formation sur la RE 2020 (Réglementation Environnementale) à destination des professionnels du service urbanisme de la ville d'Ivry ainsi qu'une visite du chantier d'un bâtiment (maison et local professionnel) à ossature bois et remplissage paille à destination de 15 professionnels du secteur.

I/4 – L'accélération de la modernisation de l'éclairage public

En 2024, la ville a réalisé le remplacement de **239 lampes d'éclairage public** sodium par des lampes LEDS dans 20 rues, impasses, places et villas de la commune. En moyenne les lampes sodium ont une puissance de 150W contre 57W en moyenne pour les LEDS, soit une **diminution de la puissance de 62%** pour un éclairage identique. La technologie LED permet de programmer une gradation de l'intensité lumineuse.

Conformément aux orientations choisies de la collectivité dans le cadre de la réalisation du schéma directeur des aménagements lumières (SDAL), une gradation poussée a été mise en place à savoir 100% du coucher du soleil jusqu'à 21h, 60% jusqu'à 23h, 30% jusqu'à 6h et 100% jusqu'au lever du soleil. La programmation permet ainsi de diminuer encore d'environ 55% la consommation électrique de l'éclairage passé en LEDS.

Au total, cette opération permet de diminuer la consommation d'environ 83%.

I/5 – Impact sur l'environnement des politiques publiques menées par la Ville en matière d'énergie –Indicateurs

Le tableau ci-après dresse à un instant T0 de référence, l'année 2021, un état de la consommation par type d'énergie de l'ensemble de nos équipements publics, les teneurs de CO2 de référence, leur impact de rejet de CO2. Ainsi, chaque année, à compter de 2022, un état sera réalisé sur les réductions de consommation et de rejet au regard de l'ensemble des travaux menés par la collectivité. Pour mémoire, en 2018 (donnée disponible), la ville a rejeté l'équivalent de 169 000 tonnes de CO2.

Type d'énergie	Volume consommation en MWh en 2021	Teneur en CO2 de référence KgCO2/kWh	Quantité de Tonne CO2 rejeté
Chauffage urbain	5 355	0.076	407
Gaz	15 930	0.227	3 616
Electricité	6 765	0.079	534
Total	28 050		4 558

La consommation en MWh

MWh	2021	2022	2023	2024
Gaz	15 930	11 822	7 487	8 954
Chauffage Urbain	5 218	4 733	5 455	5 926
Electricité	6 765	6 699	7 387	7 305
Total	27 913	23 254	20 329	22 185
Delta en %/2021		-17%	-28%	-21%

Avec une diminution par moitié de l'utilisation du gaz entre 2021 et 2023, à laquelle s'ajoutait une augmentation de l'utilisation du chauffage urbain et de l'électricité, on pouvait constater une diminution de 28% des consommations énergétiques en 2023. Les chiffres repartent à la hausse en 2024, notamment au niveau du gaz, ce qui porte la diminution globale de consommation énergétique à 21% par rapport à 2021. Cela s'explique par un sinistre sur les échangeurs dans la centrale de géothermie fin 2022. La résolution définitive a pris plusieurs mois ce qui a nécessité une consommation de chaleur provenant de CPCU plus élevée. Le service public a été assuré en continuité de manière transparente pour les usagers mais cet incident a eu un impact fort sur le mix énergétique 2023 et 2024.

Les rejets en tonne de CO2

Tonnes de CO2	Kg CO2/KWh Teneur en CO2 de référence	2021	2022	2023	2024
Gaz	0,227	3 616	2 684	1 700	2 033
Chauffage Urbain	0,071	380	336	387	421

(référentiel 2021)					
Electricité (référentiel 2021)	0,064	433	429	473	468
Total		4 429	3 448	2 560	2 921
Delta en %/2021			-22%	-42%	-34%

On constate avec ce tableau que malgré des chiffres favorables à la trajectoire de la neutralité carbone en 2023, avec une diminution de nos consommations de 42% par rapport à 2021, les chiffres remontent en 2024 avec une diminution de 34%, principalement due à l'augmentation de l'utilisation du gaz en 2024.

La même approche peut être menée concernant l'éclairage public, avec comme année de référence 2021. On constate ainsi que la consommation énergétique due à l'électricité diminue d'année en année, du fait de l'augmentation de la part des LEDS dans le parc lumière, ainsi que des efforts de sobriété accrus.

Eclairage public	Volume consommation en 2021	Volume consommation en 2022	Volume consommation en 2023	Volume consommation en 2024
Electricité en kWh	2 183 352	2 132 911	1 874 000	1 399 090

Le tableau de suivi ci-dessous permet de mesurer année par année l'effort produit par la collectivité en matière de diminution de gaz à effet de serre du fait de l'éclairage public avec comme année de référence 2021, année de la Conférence Climat sur la base de 0,064 kg de CO2 rejeté par kWh:

Catégorie	Quantité de Tonne CO2 rejeté en 2021	Quantité de Tonne CO2 rejeté en 2022	Quantité de Tonne CO2 rejeté en 2023	Quantité de Tonne CO2 rejeté en 2024
Eclairage public	140	137	120	90
Delta en%/2021		-2,3%	-14,2%	-35,9%

On constate une diminution de 35,9% de quantité de tonne de CO2 rejeté en 2023 par rapport à 2021 dans le secteur de l'éclairage public, grâce aux efforts de remplacements d'ampoules en LED.

Ainsi, si on additionne les efforts de réduction pour les bâtiments et l'éclairage public, on obtient le tableau suivant :

Catégorie	Quantité de Tonne CO2 rejeté en 2021	Quantité de Tonne CO2 rejeté en 2022	Quantité de Tonne CO2 rejeté en 2023	Quantité de Tonne de CO2 rejeté en 2024
Bâtiment public	4 429	3 448	2 560	2 921
Eclairage public	140	137	120	90
Total	4 569	3 585	2 680	3 010
Delta en %/2021		-22%	-41%	-34%

En 2021, le secteur cumulé des consommations énergétiques des bâtiments publics ivryens et de l'éclairage public sur l'espace public représentaient 4 569 TCO2 rejetés.

En 2022, les efforts importants sur la rénovation thermique des bâtiments et sur le lancement du plan LED ont permis de réduire de 22% les émissions de CO2 dans ce secteur par rapport à 2021.

Les bilans 2023 montrent une accélération encore accrue de réduction des émissions de CO2 de -41% par rapport à 2021. Cet effort permet d'inscrire Ivry sur la trajectoire de neutralité carbone en 2050. Malgré un gros effort de réduction de 30 tonnes de CO2 rejeté en 2024 du fait de l'éclairage public, l'augmentation de l'utilisation du gaz augmente de nouveau les émissions de CO2 de la ville. Ainsi, les émissions de CO2 sont en diminution de 34% par rapport à 2021.

II – Cohabiter – Biodiversité, eau et nature en ville

II/1 – Enjeux issus de la Conférence Climat

« Face aux évolutions climatiques, la transformation de la ville est un sujet essentiel.

Ce temps de rencontre permettra de réfléchir aux enjeux d'aménagement urbain et des espaces verts, à la valorisation de la nature et de la biodiversité ou encore à la gestion de l'eau dans les politiques publiques (Plan « nature en ville », méthodes naturelles de gestion des espaces végétalisés, nouveau parc des Confluences, végétalisation de la place Voltaire, mise en place d'îlots de fraîcheur...). »

(Ci-contre, expression graphique de l'atelier)



Cette thématique débattue lors de la Conférence Climat a fait l'objet des votes prioritaires des actions suivantes en décembre 2021 :

- Végétaliser les espaces publics
- Rafrâichir la ville
- Créer des espaces dédiés permettant de préserver l'eau, de lutter contre le risque inondation et de favoriser la biodiversité

Le développement d'espaces verts ainsi que la préservation de la biodiversité sur un territoire fortement urbanisé demeure une gageure pour une commune comme Ivry. Pour autant, c'est le défi que la Municipalité relève depuis de nombreuses années, qu'il s'agisse de la suppression des produits phytosanitaires (en 2011 soit 6 ans avant l'obligation légale), de la gestion différenciée (entretien des espaces végétalisés selon leur localisation et leur fonction, tout en privilégiant les espèces rustiques), mais aussi de la création de nouveaux espaces verts en ville dense, à travers le projet Ivry Confluences.

Elle intègre aussi la question autour des actions pour une alimentation saine avec le projet d'agro-cité Gagarine/Truillot (voir la partie IV ci-après, « Se nourrir – Alimentation de qualité et accessible à tou.tes »).

Ces votes sont conformes au projet municipal 2020/2026 (extraits) :

« Le confinement a fait la démonstration que notre environnement est un facteur primordial à notre bien-être collectif et que le recul des activités humaines a permis d'opérer une pause de la pression exercée sur la nature : moins de voitures, retour de la biodiversité en ville, meilleure qualité de l'air... Nous devons donc collectivement nous féliciter des améliorations vues ces derniers mois et mener une politique ambitieuse sur la poursuite de la baisse de notre impact environnemental, tout en permettant la reprise de nos vies quotidiennes. »

« Le confinement a aussi montré l'importance de partager mieux nos espaces publics, de vivre dans une ville où chacun.e puisse bénéficier d'espaces de respiration. Nous serons vigilant.e.s pour que nos projets urbains permettent de donner à chacun.e un cadre de vie apaisé, agréable, environnementalement sain. »

« La Seine est une chance. Si comme la plupart des villes, Ivry s'est historiquement construite en tournant le dos au fleuve, principalement utilisé pour les activités économiques, l'heure est venue des retrouvailles : nous sommes à Ivry-sur-Seine ! C'est l'une des grandes ambitions du projet Ivry Confluences, dont nous venons de changer l'équipe de conception urbaine et paysagère, désormais conduite par l'agence uapS. »

II/2 - Végétaliser les espaces publics pour adapter la Ville aux dérèglements climatiques

Face aux défis croissants posés par les dérèglements climatiques, la végétalisation des espaces publics s'impose comme une stratégie essentielle pour rendre les villes plus résilientes. En 2024, le Service des Espaces Verts de la ville d'Ivry a entrepris des actions ambitieuses pour renforcer la présence du végétal dans les espaces urbains. Ces initiatives visent à améliorer le cadre de vie des habitants tout en contribuant à l'adaptation climatique de la ville. Le changement s'opère aussi du côté réglementaire, avec une refonte prochaine du PLUI plus favorable aux espaces de nature.

Des modifications réglementaires pour aller vers les objectifs de la ville

Dans le cadre de l'élaboration du PLUI dont l'approbation est prévue fin 2025, il est proposé le renforcement des objectifs de végétalisation par l'intégration de l'étude biodiversité via une actualisation de la trame verte et bleue. Les espaces non artificialisés sont préservés par la création de nouvelles zones N (zones naturelles) au niveau du cimetière Parisien, du parc des Cormailles, du futur parc Confluences, le long de la rue Aglaé-Cretté, et entre l'hôpital Charles Foix et la voie ferrée.

La traduction réglementaire de ces objectifs se concrétise aussi par le renforcement des obligations de végétalisation à la parcelle et par une nette augmentation du pourcentage de pleine terre. Pour exemple dans les zones d'habitat collectif le règlement actuel impose 30% de la parcelle traitée en espaces verts dont 10% de pleine terre contre 50% d'espaces verts et 30% de pleine terre dans le futur règlement.

A l'échelle du territoire, les exigences en termes de plantations d'arbres sont plus ambitieuses avec 1 arbre planté par tranche de 100 m² d'espaces libres. Le PLUI est également plus contraignant en cas d'abattages d'arbres. 1 arbre abattu doit être remplacé par 2 arbres plantés (au lieu de 1 aujourd'hui) sur la même unité foncière, dans un délai de moins de deux ans à compter de la délivrance de l'autorisation d'urbanisme.

Les nouvelles règles d'urbanisme visent donc ainsi à concilier l'aménagement de la ville et la préservation de l'avenir par de nouveaux supports à la biodiversité, pour lutter contre les îlots de chaleur et pour mettre en valeur les éléments paysagers de la commune et plus globalement du territoire.

Outre ces changements essentiels, la ville poursuit ses actions de végétalisation d'espaces en ville.

Végétalisation des cours du groupe scolaire Rosalind Franklin : une première Cour Oasis à Ivry

La réflexion a été amorcée en 2021 pour retravailler de façon transversale les cahiers des charges utilisés dans le cadre des constructions de nouveaux groupes scolaires.

Les principaux axes qui ont été définis sont :

- Une végétalisation plus importante des cours d'écoles (îlots de fraîcheur)
- Une volonté d'améliorer les caractéristiques physiques des bâtiments ; lumière, acoustique, qualité de l'air, prise en compte plan canicule...
- Une prise en compte systématique des nouveaux types de déplacement des usagers (vélos, trottinettes...)
- Une attention aux enjeux de santé environnementale notamment sur la question de l'usage des couleurs dans les locaux. En effet nous savons aujourd'hui grâce aux études sur les troubles du spectre autistique (TSA) que la sensorialité n'est pas identique. *« De façon générale, les personnes avec autisme ne présentent pas de déficience sensorielle, mais des particularités du traitement des données sensorielles [...] La variabilité des problèmes sensoriels tient à des instabilités de traitement neurosensoriel. Les effets perceptifs s'avèrent trop forts à certains moments et trop faibles à d'autres,*

entraînant une incapacité pour la personne à sélectionner et à réguler le traitement des données sensorielles »²

Les enfants atteints de TSA peuvent donc présenter des hypersensibilités à certains stimuli qui peuvent provoquer de l'anxiété, de l'angoisse chez les personnes atteintes de trouble. Afin de favoriser un environnement sain, la commune réfléchit à proposer des aménagements de locaux adaptés pour les enfants atteints de TSA, en privilégiant des couleurs avec des tons neutres, clairs, doux, pâles ou pastel.

Ainsi, afin de lutter contre les îlots de chaleur et de développer la présence de la biodiversité, la Ville est engagée dans un programme de désimperméabilisation et de végétalisation des cours d'écoles. Le groupe scolaire Rosalind Franklin a été choisi en premier car les cours étaient intégralement minéralisées.



La phase de concertation a été engagée à l'automne 2023 avec l'accompagnement du CAUE 94 (Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'environnement). Les enfants ont été amenés à imaginer leur cour idéale. Les équipes enseignantes et le personnel de l'école ont également été consultés dans une seconde phase de concertation.

L'étude du projet a été lancée au début de l'année 2024. Dans un souci de transversalité, les services gestionnaires y ont été associés dès la phase d'étude, garantissant une bonne continuité de gestion une fois les travaux réalisés. Le chantier a été mené en 2 phases pendant les vacances scolaires d'été et de la Toussaint. Des massifs végétalisés ont été créés (arbres arbustes, vivaces) ainsi que des alignements d'arbres au droit des façades vitrées. Dans chacune des cours, de nouvelles aires de jeux ont été créées pour les enfants. Le bois a été retenu comme matériau aussi bien pour les jeux que pour les sols amortissants. Les cours sont désimperméabilisées à environ 50 % de leur surface.

² (Bellusso, P. Haegele, M., Harnist, K., Kathrein, C. & Massias-Zeder, A (2017). Autisme et sensorialité. Guide pédagogique et technique pour l'aménagement de l'espace)

Le groupe scolaire étant situé dans un quartier anciennement industrialisé, il a été nécessaire de mener des opérations de dépollution qui ont entraîné des surcoûts au projet. Le montant de l'ensemble de l'opération est de 950 000 €. La réflexion est en cours pour la suite de la programmation sur les autres groupes scolaires. Un travail important de recherche de subventions a permis d'obtenir des financements de la Métropole, de l'Agence de l'eau, de la Région et du Département, pour des montants respectifs de 111 500 euros, 68 918 euros et 45 546 euros.

Le projet de végétalisation de la cour d'école Rosalind Franklin s'est accompagnée **d'une plantation participative avec les enfants sur une parcelle aux abords des écoles** lors d'une rencontre de « caravane citoyenne » en novembre 2024.



La ville a engagé des réflexions pour la végétalisation/déminéralisation de la cour de l'école Maurice Thorez dans le quartier Petit-Ivry. **D'autres cours d'école pourraient suivre comme Dulcie September, toujours dans le quartier d'Ivry-Port. Enfin, la programmation du 3^{ème} groupe scolaire d'Ivry-Confluences qui sera construit dans l'îlot dit « Abattoir » intègre le principe des cours végétalisées.**

Ainsi, le principe de cours végétalisées favorisant le rapport à la nature, mais aussi l'inclusion de tous les enfants, est dorénavant la norme dans la création de nouveaux groupes scolaires.

La végétalisation de la Place Voltaire

Au premier trimestre 2024, 29 arbres et 60 arbustes ont été plantés sur la Place Voltaire dans le cadre de la végétalisation des espaces publics. Ces arbres, soigneusement sélectionnés pour leur capacité à s'adapter au climat local, contribuent à renforcer le couvert végétal urbain et à lutter contre les îlots de chaleur. La diversité des espèces choisies permettra de créer un cadre ombragé, propice à la fraîcheur en période estivale et contribuant à la régulation des températures urbaines face aux chaleurs extrêmes, mais aussi de renforcer les strates de biodiversité. Le coût de la fourniture des végétaux et de la plantation pour cet aménagement est de 101 929 euros.

Projet « Cœur de ville », zoom sur la cour de la maison de la jeunesse



Dans le cadre du projet « Cœur de ville », la Direction de la jeunesse, la Direction des espaces publics, le Hangar et la Direction Générale co-pilotent le projet de végétalisation de la cour située devant la Maison de la jeunesse, la mission locale et le Hangar. **Les jeunes sont au cœur du processus de construction du projet, afin de s'assurer que ce dernier répond à leurs besoins et aspirations.** En effet, les paysagistes-concepteurs réalisent eux-mêmes le chantier (y compris le mobilier en bois qui a été assemblé sur place). Cela facilite le **volet participatif du chantier** avec l'intervention d'un groupe d'élèves. Cette approche favorise **l'implication, la responsabilisation et le sentiment d'appartenance des jeunes**

envers les initiatives qui leurs sont destinées.

Pour se faire, la Direction de la jeunesse a mis en place une concertation avec un groupe de jeunes qui fréquente les structures (lieux de culture ivryens, maison de la jeunesse, Crous). La classe SEGPA horticulture du collège Politzer accompagne le projet, apportant son expertise et son savoir-faire en matière de

sensibilisation à la nature et au développement durable. Ainsi, durant la phase de travaux de la cour Raspail et du parking des communaux, il y aura un chantier participatif avec les élèves de la SEGPA horticulture (plaçage, plantation et paillage). Le même processus participatif sera appliqué pour le parking des communaux.

Cet aménagement, ainsi que le futur aménagement du parking des communaux, croisent le Plan de mobilité de l'administration, qui vise à réduire l'usage de la voiture.



Végétalisation des toitures terrasses de l'école Albert Einstein

Après des travaux d'isolation et d'étanchéité, les jardinières de toitures des terrasses de l'école Albert Einstein ont été entièrement végétalisées. **Un total de 6 700 plantes vivaces a été planté sur une surface de 500m², participant à la réduction des îlots de chaleur urbains, tout en améliorant l'isolation thermique du bâtiment.** Ces toitures végétalisées offrent aussi un espace propice au développement de la biodiversité urbaine et à la rétention des eaux de pluie. Les travaux de plantations de l'école Albert Einstein représentent un budget de 35 573 euros.

Déminéralisation et végétalisation de la Route du Fort :

Pour supprimer du stationnement sauvage et réguler la circulation, une surface de 350 m² a été déminéralisée sur la Route du Fort, permettant **l'implantation d'une prairie fleurie durable à proximité des ruches de la ville.** Cette démarche vise à réduire l'imperméabilisation des sols et favorise également la rétention des eaux pluviales et la biodiversité locale en créant un espace accueillant pour la faune et la flore. Le coût des travaux de la Route du Fort est de 85 775 euros.



Plantation d'une haie vive sur le terrain des ruches Dombrowski :

Pour renforcer la biodiversité et offrir un cadre plus naturel aux ruches installées sur le terrain Dombrowski, une haie vive composée de 800 arbustes a été plantée. Cette haie permet également de favoriser la pollinisation par les abeilles, tout en offrant un refuge pour d'autres espèces locales. Le coût des travaux de plantation s'élève à 11 924 euros.

En 2024, les travaux de plantation d'arbres, d'arbustes et de plantes réalisés par le service Espaces verts dans les parcs et divers aménagements ont représenté un investissement de plus de 50 000 euros.

Des espaces de fraîcheur en ville

Pour favoriser le rafraîchissement des usager.es et créer des îlots de fraîcheurs, 3 kiosques ont fonctionné durant l'été 2024, pour un montant de **36 624 €**. Ces kiosques étaient installés sur la place Charles de Gaulle, sur la place de l'Insurrection-Chevaleret et à la Guinguette de l'été d'Ivry Port.

Une fontaine à boire PMR va être installée placette Jean Batiste Renoult au printemps 2025, pour un montant de **5 895 €**.

La carte ci-dessous, éditée en 2024, permet d'identifier les espaces de fraîcheur pour l'été 2024. Les équipes du service Prévention et lutte contre les incivilités (PLCI) sont vigilantes tout l'été au bon fonctionnement et à la bonne utilisation des points de fraîcheur.



Les noues paysagères, une nouvelle donne dans le paysage ivryen

Les noues paysagères continuent d'apparaître dans l'espace public ivryen. Ces **petits fossés végétalisés font partie de la grande diversité des aménagements réalisables pour gérer les eaux pluviales**. Pour rappel, lors des événements pluvieux importants, au-delà des débordements qu'ils peuvent provoquer, toutes les eaux ne peuvent pas être traitées en station. Une partie d'entre elles sont alors rejetées sans dépollution dans les milieux naturels par des déversoirs d'orages. La gestion de l'eau à la parcelle par la création de noues paysagères permet ainsi d'avoir une action contre la pollution de l'eau. En effet, les noues permettent :

- De réduire la pollution de l'eau en évitant la saturation des stations d'épuration et le rejet d'eaux usées non traitées dans la Seine.
- De recréer le cycle de l'eau par l'évaporation plutôt que par le rejet direct dans les égouts.
- De lutter contre les îlots de chaleur urbains en abaissant la température durant l'été.
- De favoriser la biodiversité en ville et de stocker du carbone
- Pour certaines, de gérer les inondations tout en alimentant les nappes phréatiques par l'infiltration.



Noue rue Pierre Brossolette

Les fortes pluies du 9 octobre 2024 ont été l'occasion de vérifier la bonne infiltration des noues de la rue Carnot. En effet, les travaux de cette dernière ont débuté le 8 juin 2022. Quatre jours plus tôt, de fortes pluies (22,7 mm/m² soit 22,7 litres/m²) occasionnaient une inondation de la rue, comme le montre la photo ci-contre.

Le 9 octobre 2024, c'est 70,8 mm/m², soit 70,8 litres/m² de pluies qui sont tombées. Cela représente plus du triple que le 4 juin 2022 mais les noues ont effectué leur travail d'infiltration de l'eau et la rue n'a pas été inondée. Ces données sont issues de la station météo de Montsouris.



Rue Carnot, avant et après installation de la noue



Rue Raymond Lefevre

En plus de permettre des continuités écologiques permettant le développement de la biodiversité, **l'intérêt des noues comme régulateur de potentielles inondations en cas de fortes pluies, est donc flagrant.**

A l'Automne 2024, de nouvelles noues ont été réalisées après concertation, rues Gabriel Péri et Pierre Brossolette.

Données Ivry sur la gestion des pluviales avec le SIG de l'EPT à l'été 2024:

Superficie de la ville : 610 hectares

Total de la surface en partie déconnectée pour les pluviales : 112 hectares, soit 18%

Surfaces gérées par des noues à ciel ouvert : 28,2 hectares, soit 4,5%

Surfaces gérées par des bassins de rétention : 11 hectares, soit 1,9%

Surfaces perméables : 63 hectares, soit 10,4%

Le développement des jardins partagés

La ville accompagne le développement de nouveaux projets de jardins partagés ou collectifs animés par des associations ivryennes :

- A Monmousseau-Vérillot, un travail est en cours pour la mise en place d'une convention d'occupation et d'animation de l'espace de jardin partagé au square Toussaint Louverture par l'association Soli-Cité pour l'année 2025.
- Au Petit-Ivry, avec le soutien également de la Maison municipale de quartier du Petit-Ivry, un collectif d'habitant·es « Bio'nheur » occupe et anime des bacs à jardiner aux abords de la structure favorisant le lien social et la prise en soin de son cadre de vie. Un travail est en cours pour l'animation d'un espace de jardin partagé en bacs rue Jules Ferry avec l'association Terrains Vagues.
- A Ivry-Port, le service Espace Gérard Philipe accompagne depuis le mois de mars 2024 un collectif d'habitant·es pour sa formation en association et l'animation du futur espace de jardin partagé situé sur le jardin Marsha P. Johnson, en cours de livraison.

Des balades bio-climatiques pour comprendre les enjeux de lutte contre les vagues de chaleur

En partenariat avec la ville d'Ivry-sur-Seine, le Territoire Grand-Orly-Seine-Bièvre, et l'association Campus Urbain, une équipe de recherche de l'Université Gustave a organisé en octobre et novembre 2024 des

balades bioclimatiques dans le quartier d'Ivry-Port contribuant à la recherche et à la lutte contre les vagues de chaleur en milieu urbain.

Le parcours d'une durée de 1h proposait plusieurs étapes pour découvrir les points de chaleur et de fraîcheur dans le quartier, explorer les sensations thermiques, partager les ressentis à partir d'instruments scientifiques et a permis d'échanger sur les comportements et les moyens à adopter lors d'une vague de chaleur. Une restitution sera organisée en 2025.

II/3 – Les actions en faveur de la biodiversité

Etude Trame Verte et bleue

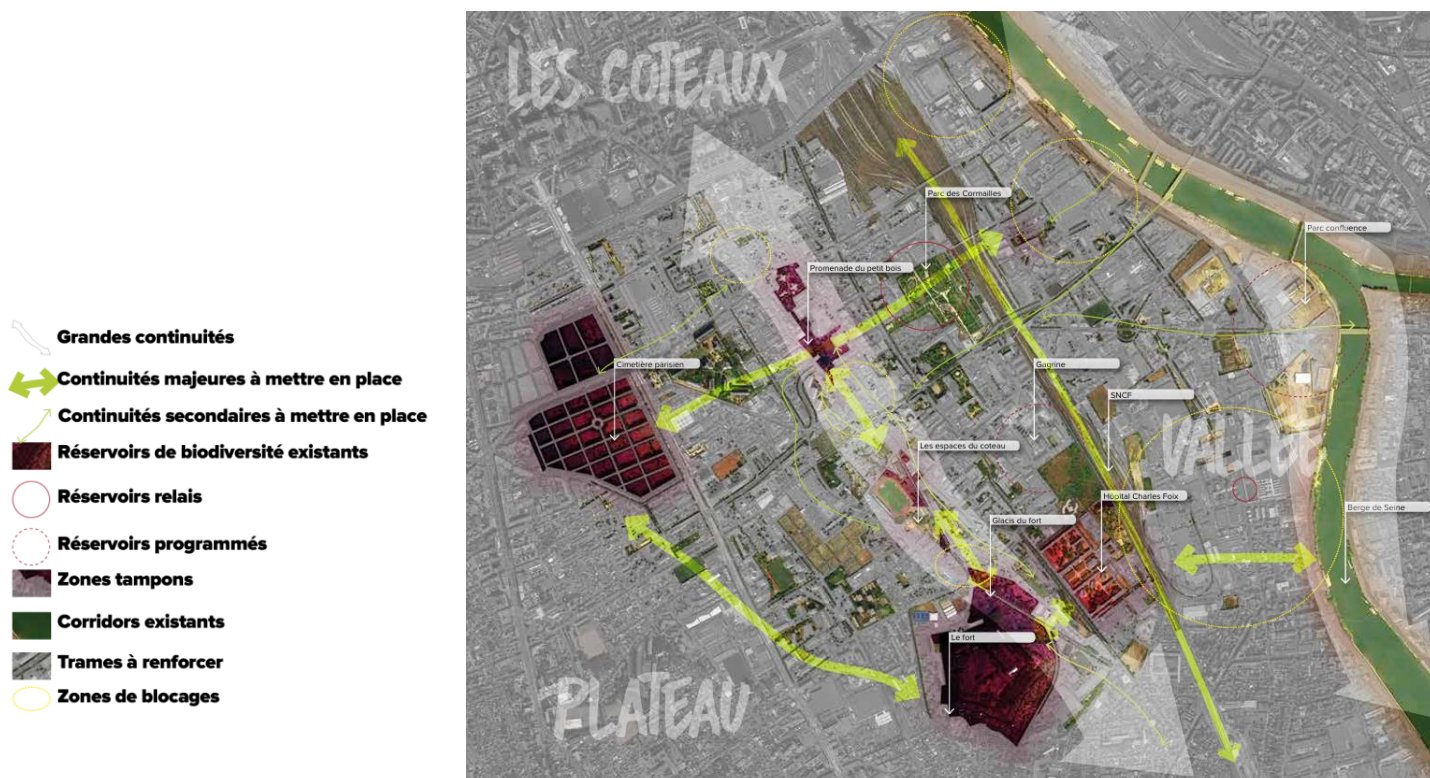
En mars 2024, 150 propositions du plan d'actions en faveur de la biodiversité, issues de l'étude trame verte et bleue d'Ivry ont été formulées dans un document cadre. Il s'agit de propositions d'ordre réglementaires, d'aménagement et de gestion. Engagée en 2021, cette étude a permis en premier lieu de faire le diagnostic complet des trames vertes et bleues existantes, afin ensuite de faire des propositions permettant d'établir les continuités écologiques nécessaires.

Il a été proposé de mettre en avant un projet d'aménagement exemplaire par quartier. Six projets ont été

retenus : **le plateau d'évolution Hartmann** (Monmousseau-Verollot) ; **le 45 rue Gabriel Péri** (Centre-Ville) ; **le square de l'insurrection et ses abords** (Ivry-Port) ; **le Jardin Dian Fossey** (Louis Bertrand/Mirabeau/Semard) ; **la Place Emile Guenet/Pierre Gosnat** (Marat/Parmentier) ; **les abords du groupe scolaire Maurice Thorez** (Petit-Ivry). L'étude du Jardin Dian Fossey a été lancée en 2024 pour une réalisation en 2025. Les objectifs principaux sont les suivants : augmenter la présence de nature et la biodiversité, favoriser les ambiances végétales dans un quartier dense, créer un nouvel espace public dans le quartier et offrir de nouveaux parcours.

*Une **trame verte et bleue** est un réseau formé de **continuités écologiques** terrestres et aquatiques. Les continuités écologiques comprennent **des réservoirs de biodiversité**, des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les **espèces** peuvent effectuer tout ou une partie de leur cycle de vie et où les **habitats naturels** peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante ; et des **corridors écologiques**, espaces de connexions entre réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.*

Sur le plan réglementaire, le travail est en cours pour la transposition dans le nouveau PLUI intercommunal des propositions issues du plan d'action (textes réglementaires et modifications de zonage). La réécriture du règlement de voirie est également engagée pour la prise en compte des enjeux de la biodiversité sur l'espace public (Ex : les arbres). Les agents du Service Espaces Verts travaillent ensemble sur un document proposant des évolutions de gestion pour les espaces végétalisés dont ils ont la charge.



La carte ci-dessus permet d'observer, outre les réservoirs de biodiversité existants (en rouge bordeaux), les continuités existantes et à construire.

Les actions de désimperméabilisation et de végétalisation réalisées cette année contribuent à la préservation de la biodiversité à Ivry : la Place Voltaire et les cours du groupe scolaire Rosalind Franklin, présentées plus haut, mais aussi le jardin Jean-Baptiste Renoult. De la même façon, les noues qui sont végétalisées contribuent aussi au déploiement de la trame verte.

Les premiers échanges sur les projets de micro-végétalisation « permis de végétaliser pour les habitant.es » et sur la renaturation des cimetières communaux avec notamment la création d'un carré écologique, sont en cours.

Pour rappel, la Ville déjà reconnue **Territoire Engagé pour la Nature (TEN)** 2023/2026 pour ses engagements en faveur de la biodiversité, prévoit de candidater pour devenir une des Capitales Françaises de la Biodiversité, en mettant en avant une réalisation exemplaire en faveur de la biodiversité. Porté par l'Agence Régionale de la Biodiversité Ile de France, la reconnaissance TEN a pour objectif de valoriser l'engagement des communes en faveur de la biodiversité et de les accompagner dans leurs projets.



Le Square de la Halte des Peupliers à l'étude

La Ville a passé un partenariat avec l'Université Paris Saclay et le Muséum National d'Histoire Naturelle pour confier à un groupe d'étudiants en License 3 professionnelle une étude sur l'aménagement d'un site de la commune. La Ville a proposé le square de la Halte des Peupliers et ses abords. Ce travail a fait l'objet d'une restitution publique à l'Espace Gerard Philipe en présence des élus, le 18 septembre 2024. Il se décompose en un diagnostic paysager, écologique et des usages. Des propositions d'aménagements ont été formulées ainsi que des évolutions dans la gestion qui soient favorables à la présence de la biodiversité. Il y a une forte attente

de la part de la population du quartier pour le réaménagement du square. Cette étude pourra servir de base à la concertation prévue d'être engagée.

Un partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)

La ville s'est portée candidate pour la labellisation d'un de ses espaces végétalisés, afin qu'il devienne refuge LPO. La Promenade du Petit Bois a été retenue et devient refuge LPO.

La convention qui sera signée prochainement permet de bénéficier d'un accompagnement sur 5 années. La LPO réalisera un diagnostic écologique du site au début et à la fin de cette période, pour constater les évolutions de la présence de la biodiversité. Elle formulera des préconisations d'aménagement pour le site retenu et accompagnera la Ville dans ses évolutions de gestions et sur le choix des végétaux. La LPO met également à disposition des formations et organise des activités de sciences participatives destinées à tous publics, professionnels, habitants et scolaires. En 2024, un faucon pèlerin (en photo) a atterri sur le boulevard Colonel Fabien après avoir raté son envol de la cheminée de l'usine CPCU, mais grâce à la mobilisation des habitant.es et des bénévoles de la LPO, il a pu être pris en charge et raccompagné vers son nid situé au sommet de la cheminée.



Une mission ivryenne sur la Condition animale

Par délibération du 14 décembre 2023, le conseil municipal a approuvé la création d'une Mission d'Information et d'Evaluation (MIE) relative à la Condition Animale. Elle a été prolongée jusqu'au 30 juin 2025 par délibération du conseil municipal le 19 décembre 2024. Les MIE ont été créées par l'article 8 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

La condition animale est un sujet très transversal qui ne peut être pas décorrélé de la transition écologique.

1/- La transition écologique intègre un pan éthique qui nécessite de réfléchir à la place des humains sur Terre et à leurs relations avec la nature et autrui, animaux inclus.

2/ - Le bien-être animal fait entièrement partie du développement durable (ce qui a été affirmé par le Conseil de l'Union Européenne en 2019). Le bien-être animal est également relié à chacun des 17 objectifs de développement durable, selon les travaux de vétérinaires internationaux publiés en octobre 2019.

3/ - L'alimentation focalise les sujets liés à la transition écologique :

- **L'impact carbone** : L'utilisation de l'énergie et l'utilisation des surfaces agricoles des repas carnés sont bien plus importants que ceux des repas non-carnés (Rapport de l'ADEME). La mise en place de deux menus végétariens dans les cantines entraînerait une baisse de 12% des émissions de gaz à effet de serre de la restauration scolaire selon cette étude.
- **Concernant la déforestation importée** : La consommation de produits carnés entraîne une déforestation importante, notamment dans les pays d'Amérique du Sud. Selon le rapport de l'empreinte-forêt des Français, la consommation de viande de volaille génère 70 m2 d'Empreinte Forêt, contre 12 m2 pour la viande bovine. La déforestation cause non seulement des effets délétères pour la biodiversité et l'impact carbone, mais également pour les populations locales.
- **Au niveau santé**, l'OMS a classé en 2015 la consommation de viande transformée comme cancérogène et celle de la viande rouge comme probablement cancérogène. Le Programme National Nutrition Santé, mis à jour en 2019, pointe ainsi la nécessité d'augmenter nos apports en légumineuses et de diminuer nos apports en viande.

- D'un point de vue sociologique enfin, en France, les produits carnés sont aujourd'hui davantage consommés dans les milieux modestes que dans les milieux aisés, et il s'agit souvent de produits industriels de mauvaise qualité (page 41 de l'étude de France AgriMer).

Les travaux de la MIE ont ainsi permis de rencontrer divers.es acteur.ices intervenant dans du développement durable durant l'année 2024 :

- Tables Communes (voir par ailleurs) autour des enjeux de l'alimentation et du bien-être animal
- L'association de défense des hérissons où les questions autour de la protection de leur habitat a été abordée notamment dans les parcs et jardins de la ville



- L'association de protection des abeilles (APAI) où les sujets autour des produits phytosanitaires ont été discutés

A l'issue de ses travaux et auditions, la MIE doit rendre son rapport et ses préconisations au conseil municipal de juin 2025.

Un miel ivryen récompensé



La Ville d'Ivry-sur-Seine a obtenu cette année encore une reconnaissance pour son action en faveur de la préservation de la biodiversité, au regard de l'installation de ruchers sur le territoire qui permettent la production d'un miel ivryen.

Les jeunes ivryennes et ivryens à la découverte du vivant

Une journée d'ateliers

La direction de la scolarité et des accueils de loisirs éducatifs, a organisé avec deux sociétés « savantes » (Société Française de Biologie du Développement et Société de Biologie cellulaire de France), une journée de médiation pour les classes sur la ville, afin de favoriser leurs connaissances du « vivant ».

La journée était centrée autour de **4 ateliers pour les scolaires** :

- “Développement embryonnaire des animaux” (Eglantine Heude) : Sensibiliser les enfants au développement embryonnaire et à la diversité animale par l'intermédiaire d'activités collectives et individuelles à l'aide de plusieurs supports ludiques. Cet atelier abordait la question du

développement animal, mais en aucun cas la reproduction sexuée. Le principe, pour les enfants, est de comprendre que le poulain grandit dans le ventre de la jument et la grenouille dans un œuf.

- “Développement des plantes et leurs besoins” (Maéva Luxey) : L’atelier mettait en lumière le développement des végétaux et leurs besoins nutritionnels grâce à des activités individuelles et collectives. Le métier de chercheur et la méthode scientifique ont été abordés.
- “En Quête de Bio” (Allison Bardin/Bénédicte Lefèvre) : L’atelier a commencé par une présentation interactive permettant d’aborder ce qu’est la biologie en particulier, la biologie du développement et ce qu’est le métier de chercheur. Deux espèces “modèles” ont ensuite été présentées via des “fiches espèces” que les enfants ont conservées. Chaque fiche était constituée d’une série d’activités ludiques présentant l’espèce et les grandes découvertes qu’elles ont permises, ainsi qu’un atelier sur la méthode scientifique, selon la paire de fiches présentées, parmi la drosophile, le nématode, l’arabette et le poisson-zèbre. De plus, chacune des fiches comportait une partie “à toi de jouer” que l’enfant pourra poursuivre à l’école ou chez lui.

Pour travailler en classe par la suite les professeurs sont repartis avec un jeu des “8 familles” comme ressource pédagogique, chaque famille correspondant à une espèce utilisée en laboratoire et chaque “membre” de la famille, à un stade de développement.

- Exposition “L’inconnu en nous, la vie secrète du cytosquelette” (Stéphanie Lebreton) : 20 planches photos pour découvrir la cellule et son fonctionnement avec des petits ateliers.

Cette journée a permis l’accueil de 49 classes d’élèves de la grande section au CM2 de la ville, grâce à 30 chercheur.euses volontaires. Ce sont donc 1250 enfants qui sont venus assister à un atelier d’une heure dans des locaux de la commune, ainsi que 30 parents sur un temps en fin de journée.

Cette démarche a été l’occasion également de former 18 animateur.ices sur les questions de démarches scientifiques et sur le développement du vivant. Les chercheuses ont laissé par la suite leur support afin que les accueils de loisirs puissent reprendre les ateliers avec les enfants dans un autre temps de l’année.

Mise en place d’un atelier jardinage au Multi-accueil Rosa Bonheur

L’atelier jardinage a été proposé à tous les enfants de la section des grands. Après une explication simple et adaptée, les enfants volontaires ont été invités à participer en petits groupes de 3 à 4 par jardinière. Progressivement, l’ensemble du grand groupe s’est investi dans l’atelier. Des outils de jardinage tels que des pelles, des râteaux et des arrosoirs ont été mis à leur disposition pour encourager leur autonomie et leur engagement.

Cet atelier a permis aux enfants de découvrir les bases du jardinage tout en développant des qualités comme la patience, l’observation et le respect de la nature et du vivant. Les enfants se sont investis avec enthousiasme, prenant soin des plantes et apprenant à reconnaître leurs besoins en fonction des conditions climatiques. En outre, cet atelier a stimulé leur curiosité, notamment à travers l’observation et la manipulation des insectes et escargots présents dans les jardinières.

Des vacances à la découverte des environnements

Dans le cadre des séjours organisés par le service vacances en 2024, plusieurs activités ont visé à sensibiliser les enfants et les jeunes à la biodiversité et à la nature. Ces actions ont inclus des visites de fermes pédagogiques, ainsi que des ateliers de découverte de la faune et de la flore locales.

Un travail spécifique autour des écosystèmes marins et montagnards

Les séjours organisés sur les sites des Mathes (environnement bord de mer) et d’Héry-sur-Ugine (environnement montagnard) avaient pour objectif principal de permettre une immersion dans ces milieux naturels :

- Les séjours d'hiver ont mis l'accent sur la découverte de l'environnement montagnard à travers des activités telles que le ski de fond, la luge, les balades en raquettes (écoresponsables) et la visite d'une chèvrerie. Des ateliers d'astronomie ont permis aux enfants de découvrir le ciel étoilé tout en étant sensibilisés à l'impact de la pollution lumineuse et à la transition énergétique. Ces moments d'observation ont favorisé une prise de conscience sur la préservation de notre planète.

- Les séjours d'été ont intégré des activités de nettoyage et de découverte de la nature locale. Sur le centre de vacances aux Mathes, les enfants ont participé à des chasses au trésor écologiques, où ils ont identifié plantes et animaux, ainsi qu'à des treks environnementaux.

Ils ont également fabriqué des cabanes à oiseaux avec des mangeoires fabriquées à partir de matériaux recyclés, comme des bouteilles en plastique.

Une sensibilisation par le jeu et l'échange

Des jeux de société coopératifs sur l'environnement ont été proposés, favorisant la réflexion et le débat sur la préservation de la planète. Ces moments ludiques ont été adaptés aux différentes tranches d'âge, permettant des échanges enrichissants avec les plus jeunes et des discussions approfondies avec les plus grands.

La majorité des séjours ont été organisés en collaboration avec des prestataires engagés dans la préservation de l'environnement, renforçant ainsi l'impact éducatif et écologique de ces actions.

II/4 – Les sciences participatives pour une meilleure compréhension du vivant

L'Espace Gérard Philipe a accueilli 2 expositions et des rencontres-débats visant à mettre en évidence les différentes actions engagées à Ivry-sur-Seine dans le champ de la culture scientifique et des sciences participatives, valorisant l'expertise d'usage des Ivryen.nes en créant des connexions avec le monde de la recherche.

- De janvier à mars 2024, l'**Exposition « Air, l'expo qui inspire »**, produite par l'Exploradôme (musée interactif de sensibilisation et de diffusion sur la culture scientifique, technique et numérique, installé à Vitry-sur-Seine) et pensée dans une approche pédagogique et ludique offrait un regard sur l'air comme ressource vitale mais également comme vecteur de pollutions et mettait en avant les interactions humain-air sous différents angles et échelles. Cette exposition favorisait l'appropriation des enjeux de santé publique et d'aménagement du territoire par le plus grand nombre.
- De nombreuses classes et des centres de loisirs ont été accueillis pour des **animations** autour de cette exposition, avec des initiations à la culture scientifique. Par ailleurs, une **rencontre-débat** a été organisée « La qualité de l'air intérieur chez soi, enjeux et pistes d'actions pour agir », avec la participation de Nicole le Moual épidémiologiste, et Corinne Mandin, chercheuse en santé-environnementale.
- Du 2 au 26 avril 2024, l'**Espace Gérard Philipe** a accueilli, en partenariat avec la Culture scientifique, l'**exposition « Ensemble, au cœur des sciences »**. Conçue par Sorbonne Université et le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), elle présentait les sciences et recherches participatives autour de 18 programmes de recherche mettant en dialogue scientifiques, citoyen·nes, et différentes institutions pour produire de nouvelles connaissances sur le monde et répondre ensemble aux enjeux socio-environnementaux. Cette exposition proposait plusieurs approches de sciences participatives autour des enjeux écologiques et de la biodiversité.
- L'exposition a aussi été l'occasion de participer au **projet de sciences participative « EcorcAIR »** : elle propose aux citoyens et citoyennes de participer à la cartographie de la pollution en collectant des écorces de platanes en ville. Plus d'une dizaine d'écorces ont été récoltées et transmises aux chercheur·se·s associé·es
- Cette exposition a permis d'organiser une **rencontre-débat** sur les sciences participatives autour de la question des pollutions et du lancement de l'Observatoire éco-citoyen de connaissance des pollutions, en présence de Philippe Chamaret, Directeur de l'Institut Ecocitoyen pour la Connaissance des pollutions de Fos-Sur-Mer. En parallèle, une **soirée de restitution de l'étude de sciences participatives** réalisée en 2022 à Monmousseau « Expo'Ped ». Il s'agit d'un projet participatif pour

étudier à la fois l'exposition à la pollution atmosphérique locale des personnes âgées et les risques liés à la marchabilité de leur quartier.

II/5 – Impact sur l’environnement des politiques publiques menées par la ville en matière de nature en ville et de biodiversité – Indicateurs

Les tableaux ci-dessous dressent à un instant T0 de référence, l’année 2021, un état de la réalisation d’une part, par type, des espaces végétalisés publics permettant de rafraîchir la ville, d’offrir un cadre de vie agréable à la population ivryenne en pleine croissance et d’autre part des plantations d’arbres qui contribuent à diminuer l’impact des gaz à effet de serre par captation de CO2.

Et chaque année, à compter de 2022, un état sera réalisé par la ville permettant de mesurer l’effort mené par la collectivité.

Espaces végétalisés publics

Catégorie	Total m² en 2021	Total m² en 2022/2023	Total m² en 2024	Prévisions 2025
Parc dont parc des Cormailles et Hôpital Charles Foix	251 588 m²	251 588 m²	251 588 m²	281 588 m²
Jardins et squares	61 681 m²	64 931 m²	69 487 m²	69 487 m²
Quai accessible au public (Pourchasse – Service de la Navigation mais espaces verts entretenus par la ville)	4 930 m²	4 930 m²	4 930 m²	4 930 m²
Espaces extérieurs des cités de la Coop Ivry Habitat	53 086 m²	53 086 m²	53 086 m²	53 086 m²
Places plantées	6 275 m²	6 275 m²	17 634 m²	17 634 m²
Mails plantés et aménagés	16 157 m²	16 157 m²	19 683 m²	19 683 m²
Cours végétalisées			2 414 m²	2 414 m²
Cimetière parisien d’Ivry	283 800 m²	283 800 m²	283 800 m²	283 800 m²
Total sans le Cimetière parisien d’Ivry	393 417 m²	396 667 m²	415 222 m²	445 222 m²
Total avec le Cimetière parisien d’Ivry	677 517 m²	680 767 m²	699 322 m²	729 322 m²
Variation par rapport à l’année 2021	-	+ 3 250 m²	+ 21 805 m²	+ 51 805 m²
Rapport m²/habitant en fonction de l’évolution de la population sans le Cimetière parisien	63 309 habitant.es 6,21 m²/hab.	63 748 habitant.es 6,22 m²/hab.	64 001 habitant.es 6,49 m²/hab.	64 001 habitant.es 6,95 m²/hab
Rapport m²/habitant en fonction de l’évolution de la population avec le Cimetière parisien	63 609 habitant.es 10,65 m²/hab.	63 748 habitant.es 10,68 m²/hab.	64 001 habitant.es 10,9 m²/hab.	64 001 habitant.es 11,4 m²/hab

La liste des « espaces végétalisés » livrés en 2024 :

- Parvis Anne Sylvestre, surface = 6585m2 (y-compris allées Teresa Teng et Marguerite Thibert)
- Allée Edmée Chandon, surface = 1800m2
- Allée Marielle Franco et jardin(s) Marsha P. Johnson, surface = 2982m2 (dont 1256m2 pour le jardin potager)
- Place Voltaire, surface = 4700m2 environ

- Cour Raspail (aménagement transitoire, domaine privé de la Ville), surface = 74m²
- Cours du Groupe Scolaire Rosalind Franklin (domaine privé de la Ville), surface = 2414m² (1295m² cour élémentaire et 1119m² cour maternelle)

L'Organisation Mondiale de la Santé recommande un seuil de 10 à 12 m² d'espaces végétalisés pour les villes. Selon que l'on considère le Cimetière parisien d'Ivry, un des réservoirs de biodiversité de la ville, comme un espace végétalisés ouvert au public, le ratio est plus ou moins atteint. En 2025, la Ville poursuit son engagement de proximité d'espaces de nature en ville à moins de 10 minutes de chaque habitation, en particulier dans le quartier d'Ivry-Port, avec l'ouverture du Parc Nord de 3 hectares à Ivry Confluences.

Arbres dans l'espace public et captation de CO₂ (25 kg/arbre/an)

Catégorie	2021	2022	2023	2024
Arbres gérés par les services municipaux/Sadev/Epaorsa	4 200	5 086	5 101	5 953
Arbres plantés sur les routes départementales	3 250	3 280	3 310	3 330
Total arbres sur la ville	7 550	8 366	8 411	9 283
Total captation CO ₂ : 0,025 tonne/arbre	188,7 tonnes	209,1 tonnes	210,275 tonnes	232.075 tonnes

Pour 2024, le service espaces verts a planté 47 arbres, le GOSB 8 arbres dans les noues de la rue Raymond Lefevre, la SADEV 775 arbres sur la ZAC Ivry Confluences, et 22 arbres sur la parcelle Pioline dans la ZAC Gagarine, auxquels on rajoute les 20 arbres plantés en moyenne par le département sur les routes départementales chaque année. Ainsi, 862 nouveaux arbres ont été plantés à la ville en 2024. Les arbres gérés par les aménageurs publics (Sadev et Epaorsa), une fois les aménagements livrés, reviennent en gestion à la Ville.

Malgré une hausse importante de plantation d'arbres à venir, cela représente peu en terme de captation de CO₂. Afin de donner un ordre de grandeur, en 2024, les 9 283 arbres ont capté 232 tonnes de CO₂, soit l'équivalent de 7,7% des tonnes de CO₂ rejetées du fait des consommations énergétiques des bâtiments publics et de l'éclairage public.

III/ - Se déplacer – Mobilités et aménagements

III/1 – Enjeux issus de la Conférence Climat

C'est le rapport aux différents modes de transports, notamment :

- la place de la voiture en ville,
- le développement et les besoins en matière de transports en commun,
- le partage de l'espace public (partage piétons/voitures/mobilités douces,
- la limitation de la vitesse de circulation à 30km/h sur les voiries secondaires,
- la limitation de la circulation des poids lourds, développement des pistes cyclables...



(Ci-contre, expression graphique de l'atelier)

Cette thématique débattue lors de la Conférence Climat a fait l'objet des votes prioritaires des actions suivantes en décembre 2021 :

- Encourager le développement des transports collectifs
- Intensifier le développement des aménagements cyclables
- Agir pour le respect et la sécurité des déplacements de chacun.e dans l'espace public

Ces votes sont conformes au projet municipal 2020/2026 (extraits) : « *Nous nous mobiliserons pour qu'Ile-de-France Mobilités mette en service le plus rapidement possible les nouvelles lignes de transports attendues par les Ivryen.ne.s : le Tram 9 sur le Plateau et le Tzen 5 à Ivry-Port. Nous continuerons à agir avec nos partenaires au sein de l'association La Grande 10 pour le prolongement du métro à Ivry-Port. Nous continuerons d'exiger une meilleure fréquence de trains pour la ligne C du RER et des bus qui circulent dans notre ville.* »

« *Nous travaillerons à la mise en place d'un accompagnement individualisé des automobilistes concernés par l'interdiction de circulation des vignettes Crit'Air dans le cadre de la Zone à faibles émissions (ZFE) décidée par la Métropole du Grand Paris. L'objectif est d'encourager les changements de comportements dans le sens d'une réduction du recours à la voiture individuelle.* »

C'est pourquoi la Municipalité s'est fixé 3 objectifs principaux en termes de déplacement :

- ① Accroître le « report modal » de l'automobile vers des modes alternatifs plus vertueux
- ② Améliorer la qualité de l'air – en 2018, les 16 350 voitures possédées par le ivryens représentaient un rejet de 40 000 tCO₂e/an. En 2019, alors que la population augmente, ce chiffre est de 15 999 voitures, soit l'équivalent de 860 tCO₂e/an de moins rejeté dans l'atmosphère. En 2021, le chiffre est passé à 15 149 voitures, soit l'équivalent de d'un rejet de 37 062 tCO₂e/an dans l'atmosphère, une baisse de 2 938 tCO₂e/an depuis 2018.
- ③ Améliorer la qualité des espaces publics (transformation des avenues en boulevards urbains)

Les données fournies par l'INSEE parlent d'elles-mêmes : en prenant le critère des déplacements domicile-travail, les chiffres témoignent que l'éloignement de la capitale se traduit par une augmentation de l'utilisation de la voiture, mais que l'utilisation des transports en commun reste largement majoritaire.

Quant à l'équipement des ménages en automobile (au moins une voiture), il est en constante diminution, démontrant l'intérêt croissant pour les alternatives à la voiture.

Année	Ivry sur Seine	Paris 13ème	Département 94
2010	52,6%	43,0%	70,4%
2015	49,8%	40,5%	69,1%
2018	48,6%	36,9%	67,9%
2019	48,4%	36,8%	67,8%
2021	45,3%	35,2%	66,5%

Taux de motorisation des ménages

III/2 - Encourager le développement des transports collectifs

La mise en œuvre du Tzen 5, dont l'objectif est de relier à terme Paris à Choisy-le-Roi et qui favorisera la connexion avec la future liaison « Grand Paris Express » à la station des Ardoines à Vitry-sur-Seine, est annoncée fin 2027.



Avenue de l'Industrie sud au droit de la Guinguette d'Ivry

Toujours dans le domaine des transports, la mise en accessibilité et le réaménagement de la gare RER ont été achevés en décembre 2024.

Il est à noter que d'importants travaux de régénération de la caténaire sont en cours par la SNCF jusqu'en 2028. Les travaux de renouvellement des voies entre Ivry et Athis-Mons se sont terminés en août 2023 : le RER C y bénéficie désormais de 9 km de voies entièrement rénovées, synonymes de plus de confort pour les voyageurs et les riverains.



L'association la Grande 10 a poursuivi son action de lobbying auprès d'Ile-de-France Mobilités (IDFM), l'autorité organisatrice des mobilités en Ile-de-France et de l'Etat, quant au financement via le Contrat de Plan Etat- Région de l'étape suivante du projet de prolongement de la ligne 10 jusqu'à la Place Gambetta, à savoir la réalisation du dossier portant les objectifs du projet.

Force est de constater que ces actions ont porté leurs fruits avec la signature le 20 décembre 2023 d'un protocole d'accord entre l'Etat et la Région Île-de-France pour les projets franciliens de transports. Dans ce cadre, 120 millions d'euros sont consacrés aux futurs prolongements de ligne de métro sur la partie des études, de 2023 à 2027, dont la ligne 10. Les études auraient dû démarrer en 2024.

Par ailleurs, le projet de prolongement de la ligne 10 du métro de Paris jusqu'à Ivry-sur-Seine puis les Ardoines à Vitry-sur-Seine, porté par La Grande 10, a bien été inclus dans le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIFe) dont il constitue l'un des chantiers prioritaires.

Une sensibilisation accrue envers les jeunes ivryen.nes

La Direction de la Jeunesse a noté depuis l'année 2022 une amélioration des pratiques en termes de mobilité des publics jeunes lors de la mise en œuvre d'activités. **L'utilisation des transports collectifs et des mobilités actives** sont désormais systématiquement privilégiées, et l'utilisation de minibus a été fortement réduite. A titre d'exemple en 2024, la Direction de la jeunesse a utilisé 359 titres de transports (métro, bus, RER) et fourni 400 titres à la Direction des sports pour permettre aux ivryen.nes d'aller assister à des épreuves des Jeux Olympiques de Paris.

Des modes de déplacements responsables, même en vacances

Dans une démarche de développement durable, la ville d'Ivry-sur-Seine privilégie des séjours en France avec seulement quatre sur quarante-et-un des séjours organisés à l'étranger sur l'année 2024, l'un en Italie et les trois autres en Espagne, afin de limiter l'empreinte carbone.

Un point d'honneur à promouvoir les modes de transport les plus écoresponsables dans nos séjours est travaillé. Aux Mathes, le centre est doté de 100 vélos pour favoriser les déplacements à vélo et limiter l'usage de véhicules motorisés. Durant les séjours, les projets intègrent la mobilité douce comme la marche et le vélo pour les activités. Le service a également organisé des activités sur ou autour des sites pour réduire les déplacements et ainsi réduire les émissions de carbone.

Pour les trajets plus longs, le car, qui est le moyen de transport collectif le plus écologique est privilégié. Malgré les difficultés rencontrées avec la SNCF, qui ne peut pas toujours répondre aux demandes du service vacances, l'utilisation des cars remplis au maximum, permet de réduire l'empreinte carbone par personne.

Voici la répartition des modes de transport pour des séjours 2024 :

Mode de transport	Nbre trajets hiver 2024	Nbre Trajets été 2024	Total 2024	Part en %/2024
Train	498	778	1276	69,42%
Car	302	96	398	21,65%
Minibus	0	104	104	5,66%
Avion	0	60	60	3,26%
Total	800	1038	1838	100,00%

III/3 - Intensifier le développement des aménagements cyclables

Il s'agit d'une part d'un enjeu face au changement climatique : la Ville s'est engagée à réduire de 40% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2035 avec un premier palier à -15% dans 5 ans, si bien que les déplacements non-motorisés doivent être encouragés au maximum pour les personnes en ayant la possibilité.

D'autre part, la Ville doit également prendre en compte les enjeux de **cadre de vie, sécurité routière, de pollution de l'air et de bruit**, tous les quatre favorisés par un rééquilibrage de l'espace public en faveur des modes de déplacement alternatifs à la voiture.

De ce fait, après son plan vélo 2020-2022, la Ville a adopté en juin 2023 un nouveau plan d'action triennal 2023-2026 en faveur du vélo conformément aux axes dégagés dans le cadre de la Conférence Climat.

Les 3 grands objectifs qui se sont dégagés de la démarche collaborative d'élaboration du plan d'action, menée tout au long du 1^{er} semestre 2023, sont les suivants :

- Poursuivre la co-construction des projets vélos en lien avec les ivryen.nes et les associations.

- Continuer la réalisation du réseau cyclable via notamment l'apaisement de la circulation.
- Promouvoir la pratique du vélo par des actions de communication, des services aux cyclistes et d'apprentissage du vélo.

En matière de circulation

Le couloir bus de la rue Raspail est désormais officiellement ouvert aux vélos ; cela représente un linéaire de 350 m. Sur la rue du 19 mars 1962, une piste unidirectionnelle a été aménagée entre l'avenue de Verdun et le collège Gisèle Halimi, soit 220 m.

En matière de stationnement

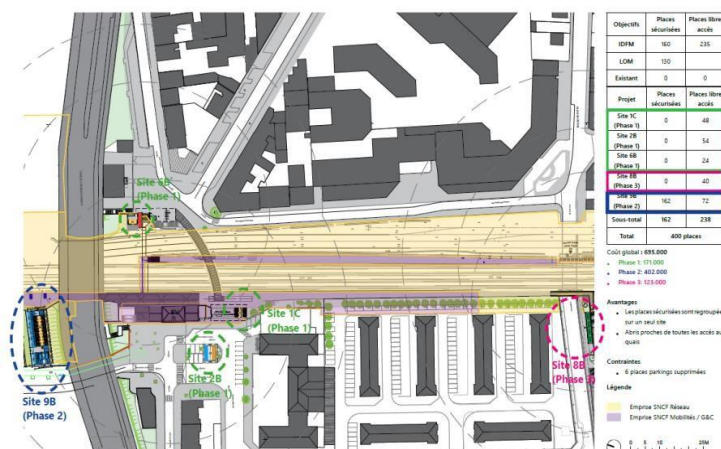
3 véloboxs expérimentaux ont été installés en 2022 dans 3 quartiers de la Ville afin de proposer une offre de stationnement sécurisée aux riverains ne disposant pas de local vélo dans leur résidence. Forts de leur succès auprès des habitants, la Ville va réfléchir à l'implantation de nouveaux véloboxs sur son territoire afin d'en compléter le maillage et répondre aux nombreuses sollicitations.



En termes d'arceaux permettant l'accroche sur voie publique, la ville en a installé près d'un millier et continue ponctuellement d'en implanter. Par ailleurs, la ville travaille avec la RATP et la SNCF sur l'installation d'un grand nombre de stationnements vélo, soit ouverts, soit sécurisés, à proximité de la station de métro Mairie d'Ivry et de la gare RER. Pour atteindre la neutralité carbone, nous avons fixé dans la Stratégie Bas Carbone un objectif de 1 300 arceaux vélos à 2030, qui sera atteint si l'on suit la trajectoire engagée depuis le début du mandat.

Une nouvelle offre de stationnement se déploie aux abords des différents accès de la gare RER.

Depuis octobre 2024 et l'ouverture d'un nouvel abri de 54 places devant le bâtiment voyageur, cela représente 126 places accessibles à tous autour de la gare au terme de la 1ère phase d'implantation. A l'avenir et conformément aux objectifs, il y aura près de 400 places dont 238 sécurisées.



Au niveau du métro, du stationnement sécurisé est prévu au sein du parking public Marat, dont la réhabilitation a démarré en novembre 2023. Il devrait être mis en service dans le courant de l'année 2025 et proposera environ 180 places abritées. Des emplacements non-sécurisés seront également positionnés en surface aux abords du métro, à hauteur de 150 places abritées.

Des vacances autour du vélo

Durant l'été 2024, les référents jeunesse et les jeunes ivryen.nes ont co-construit un séjour de vacances au Mathes autour de l'utilisation du vélo. Ainsi, ce séjour leur a permis de se déplacer de manière écologique tout en découvrant leur environnement de manière ludique et active.

Par ailleurs, pendant chaque période de vacances, la Direction de la jeunesse propose des ateliers de réparation de vélos afin d'apprendre aux participant.es à entretenir et réparer leurs vélos de manière autonome. Ces sessions sont complétées par des balades à vélo à travers Paris, offrant une expérience unique de découverte de la ville.

L'accompagnement de la ville pour la structuration des filières

A l'occasion de sa journée dédiée à l'économie sociale et solidaire (ESS) le 29 novembre 2024, et en partenariat avec le Grand-Orly-Seine-Bièvre et des actrices et acteurs du vélo, l'Espace Gérard Philipe a accueilli le temps d'une après-midi des actrices et acteurs du vélo sur le Territoire autour de trois ateliers : vélo et mobilité, vélo et bien être, vélo et bien vivre en ville. La soirée était ensuite ouverte au public et a permis de présenter l'activité de structures de vélo dont certaines s'inscrivent dans l'économie sociale et solidaire sur le territoire et de permettre l'échange avec les habitants.

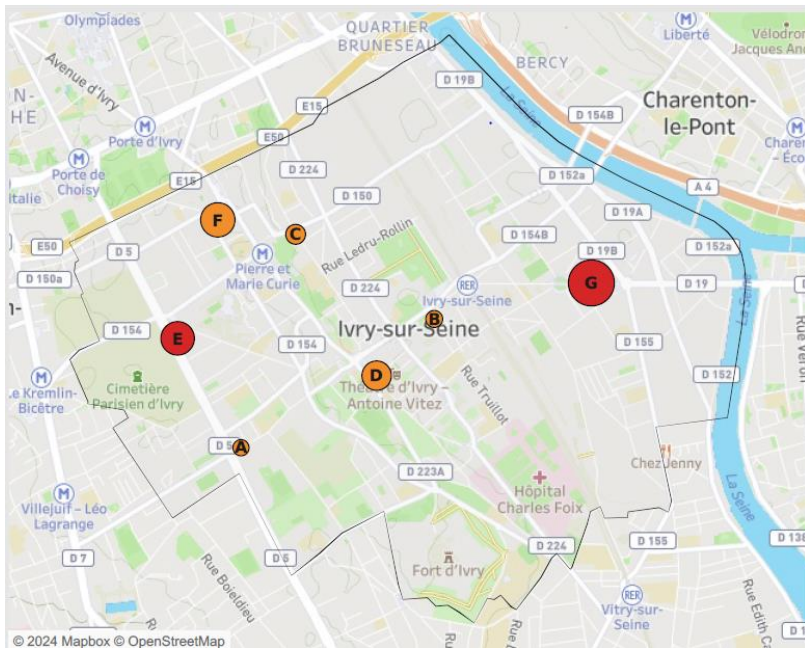
L'accompagnement de la ville des acteur.ices du vélo

La ville accompagne les acteur.ices du vélo à travers notamment la mise à disposition de locaux sous convention comme la Cyclofficine, et dernièrement Mélocycles, association installée en novembre 2024 dans le Centre Jeanne Hachette-Marat-Voltaire, au niveau du pont Lénine.



L'association Mélocycles installée dans le centre commercial Jeanne Hachette

En parallèle, dans le domaine de la réduction des nuisances liées à la voiture, une offre de bornes de recharge pour véhicules électrique (IRVE) a été installée début 2022 sur l'espace public. Elles permettent aux automobilistes équipés de voitures électriques de les recharger facilement dans leur quartier ou sur leurs trajets. 7 bornes de recharge sont implantées, soit 14 points de charge.

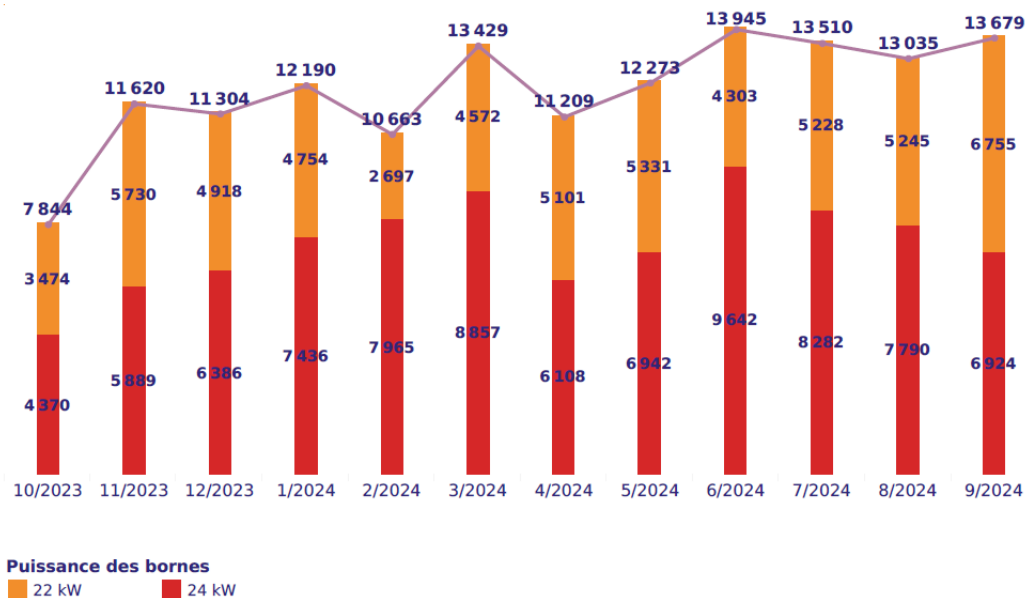


Cette carte représente les stations de recharge selon usages. La station située Boulevard de Brandebourg enregistre environ deux fois plus de recharges que les stations situées rue Baudin et rue Hoche. La station située rue Marat arrive ensuite, puis celle rue Gabriel Péri. Les stations rue Michelet et rue Spinoza ont fait face à des problèmes récurrents mais sont de nouveaux fonctionnelles depuis la fin de l'année 2024.

Sur la période trimestrielle de juillet à septembre, les stations ont enregistré 1 640 recharges, soit une énergie totale délivrée de 40 224 kWh. Cela représente une distance parcourue pour les véhicules rechargés de 268 163 km.

Comme l'on peut voir sur le graphique ci-dessous, l'utilisation de ces bornes a augmenté depuis 2023, bien qu'elle tende à stagner depuis mars 2024. **Dans la Stratégie Bas Carbone, il est proposé de réétudier, en partenariat avec le SIGEIF, la trajectoire de déploiement des bornes de recharge à Ivry afin de fixer des objectifs réalistes et correspondant au maintien d'une politique d'avitaillement mixte et abordable.**

Énergie délivrée (kWh)



Par ailleurs, les stations d'autopartage sont au nombre de 7, réparties sur l'ensemble de la commune.

A noter que la mise en place de la nouvelle étape de la ZFE concernant l'interdiction des véhicules Crit'Air 3 entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2025 pour toutes les communes situées entièrement ou partiellement dans le périmètre formé par l'autoroute A86, dont Ivry. La Ville a réclamé, aux côtés de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre la création d'un groupe de travail multi acteurs, et a demandé que le président de la Métropole du Grand Paris réclame à l'Etat le maintien et le développement auprès des ménages et des entreprises des aides financières à la conversion ou au changement de mobilité ; **cette évolution du processus de ZFE renforce la nécessité de massification du réseau et de l'offre de transport en commun, avec notamment l'aboutissement du prolongement de la ligne 10 du métro et de son accessibilité aux personnes à mobilité réduite.**

III/4 - Agir pour le respect et la sécurité des déplacements de chacun.e dans l'espace public

Une piétonnisation accrue de la ville

Dans le domaine des piétons, la Ville améliore ainsi la sécurité de l'ensemble des traversées piétonnes de la Ville via la suppression des places de stationnement situées à moins de 5 mètres des traversées dans le sens de la circulation. Ainsi, la visibilité des automobilistes est améliorée afin de pouvoir freiner à temps lorsqu'un piéton se présente. Le déploiement d'arceaux vélo sur ces places se réalise petit à petit.

Les zones de rencontre et les nouvelles limitations à 30 km/h contribuent également au confort des piétons. Ainsi en 2024 la rue Paul Andrieux, une nouvelle partie de la rue Truillot et la route du Fort sont passées à 30 km/h notamment. Il a également été acté la création d'une zone de rencontre sur la rue Georges Trudin.

La sécurité aux abords des écoles

La Ville agit par ailleurs en faveur de la sécurité aux abords des écoles avec notamment la tenue de plusieurs points écoles pour les traversées des piétons aux heures de sortie scolaire.

L'expérimentation de « rue aux écoles » au niveau du nouveau groupe scolaire Anne Sylvestre n'a pas été reconduite à l'issue du bilan réalisé fin 2022. Mais une démarche globale de diagnostic des itinéraires des écoliers en fonction de la carte scolaire de chaque école a abouti à un programme majoritairement réalisé à la rentrée scolaire de septembre 2023 et visant à un traitement homogène pour une meilleure visibilité.

Ainsi, plusieurs dispositifs ont été mis en place durant l'été 2024 : marquages au sol, ralentisseurs, panneaux, carte des cheminements sécurisés et des panneaux A13a lumineux fonctionnant à l'énergie solaire ont été installés. De plus, des marquages « enfants » sur la chaussée, ont été réalisés, à proximité de la grande majorité des écoles de la ville, ainsi que le placement de figures piétons de couleur orange aux abords des passages piétons à proximité des écoles qui n'en disposait pas encore, ainsi que des panneaux de limitation à 30 km/h et des indications « prudences enfants ». Des travaux de voirie sont prévus autour de l'école Barbusse, les marquages « enfants » seront donc réalisés une fois les travaux livrés.

Accompagner le savoir rouler à vélo auprès du jeune public (programme SRAV)

Ce programme consiste à favoriser l'apprentissage du vélo pour une pratique plus sécurisée dès l'école primaire et dans les accueils de loisirs. La généralisation du dispositif permet aux jeunes entrants au collège de maîtriser la pratique du vélo de manière autonome dans les conditions réelles de circulation. L'apprentissage du vélo trouve ainsi une place à part entière dans le continuum de sécurité routière afin que les enfants puissent acquérir une réelle autonomie à vélo. En sus de pratiquer une activité physique et de développer l'autonomie, cette action est écoresponsable et invite à la mobilité active des futurs citoyens.

Sur le temps scolaire entre janvier et avril 2024, 3 sessions SRAV courts (4 séances) ont eu lieu, soit 8 classes de CM1/CM2 sur 3 écoles, ce qui représente 196 enfants formés sur le temps scolaire. Le succès rencontré auprès des élèves et des équipes enseignantes a conduit au renouvellement du dispositif pour l'année 2024-2025 de façon à ce que l'ensemble d'une classe d'âge puisse en bénéficier.

De plus, sur le temps périscolaire, 2 stages d'une semaine ont été proposés pour les enfants des accueils de loisirs en 2024. Ainsi, 24 enfants ont pu bénéficier de ces stages sur le temps des accueils de loisirs. Le dispositif se poursuit aux Mathes.

Démocratie locale et soutien à la marchabilité dans les quartiers

- Dans les quartiers Monmousseau et du Petit-Ivry, à la suite des recommandations de l'étude de sciences participatives de marchabilité et facilitation de la marche, des bancs ont été mis en place favorisant ainsi la pratique de la marche, notamment pour les personnes âgées.
- En octobre 2024, le Comité de quartier de Marat-Parmentier a travaillé sur la marche et le bien-vivre dans le quartier. Ce comité de quartier s'est organisé avec la présence de Florence Huguenin-Richard, Maitresse de conférences en géographie à la Sorbonne et autrice de l'étude sur le quartier Monmousseau.
- **L'exposition « Ivry fête les Jeux » présentée à l'Espace Gérard Philipe** de mai à septembre 2024 proposait notamment des modules autour des enjeux du développement durable et du sport, ou encore des bénéfices de la marche en matière de santé.

Des agent·es de surveillance de la voie publique et des agent·es de proximité interviennent sur l'ensemble des classes de niveau CE1 pour **sensibiliser à la prévention routière**, le « village prévention routière » va être relancé.

Par ailleurs, un pédibus a été proposé dans une école. En effet, pendant les travaux de l'école l'Orme au chat, les élèves de maternelle sont accueillis dans l'école Anne Sylvestre. Néanmoins, l'accueil sur le temps périscolaire a été conservé dans les locaux de l'Orme au chat. Afin de faciliter le déplacement des enfants, un pédibus a été pensé pour les emmener jusque dans leur école.

Ce moyen de déplacement présente un double avantage :

- Une équité pour tous les parents
- Un moyen écologique pour se déplacer dans la ville.

Initiatives citoyennes et développement de l'apprentissage du vélo

Au Petit-Ivry, un projet d'apprentissage du vélo appelé « la vélo-école mobile au cœur des quartiers » au sein d'un quartier « Politique de la ville » a été travaillé en 2024 pour une réalisation en 2025, avec l'association Mélocycles. Un samedi par mois sur une durée de 12 mois, ces ateliers prendront place dans la cour d'école Makarenko en partenariat avec la Maison Municipale de Quartier qui se chargera des ouvertures et fermetures de la cour ainsi que des inscriptions aux ateliers. Cette initiative regroupe plusieurs objectifs :

- Favoriser un accès à la mobilité douce pour toutes et tous, en particulier les enfants et les personnes les plus freinées dans leur mobilité
- Lutter contre la sociabilisation genrée, facteur d'inégalités en termes de santé, en participant à rendre le sport et l'activité physique accessibles à toutes et tous
- Encourager l'émancipation des citoyennes et citoyens les plus précaires dans une démarche d'éducation populaire et d'autogestion dans les Quartiers Politiques de la Ville (QPV)
- Encourager les femmes à utiliser le vélo comme moyen de transport (seule 35% des cyclistes du quotidien sont des femmes, d'après l'étude de l'ADEME de 2019)
- Favoriser l'appropriation des citoyennes et citoyens aux enjeux climatiques et la réduction des empreintes carbone en favorisant les déplacements en mobilité douce
- Potentiel élargissement des ateliers d'apprentissage du vélo au personnel communal pour lutter contre les inégalités et mettre en pratique les enjeux portés par la ville au sein des diverses directions municipales

Cette « vélo-école mobile » est une activité qui répondra à divers engagements et projets municipaux en mettant en pratique l'ouverture des cours d'écoles, la Conférence Climat et également le Plan Vélo ; tous ayant vocation à réduire les inégalités, accroître l'accessibilité, et réduire l'impact environnementale.

En octobre 2024, la maison municipale de quartier Ivry-Port et l'association cyclo-mobile ont proposé un atelier parent-enfant de réparation de vélo.

III/5 – Plan de mobilité de l'administration

Dans le cadre du Plan de Mobilité de l'administration, le Forfait Mobilité durable a été mis en place début 2022 par la Direction des Ressources Humaines. Celui-ci est mis en place pour les trois versants de la fonction publique et permet aux agents qui font le choix d'un mode de transport alternatif et durable de bénéficier d'un forfait de 200 euros par an.

Cela concerne à Ivry les agent·es se déplaçant au moins 100 jours par an à vélo ou en covoiturage pour se rendre au travail, soit 243 agents (12%) en 2024 contre 186 en 2023 et 151 en 2022. A noter que 499 agents (25%) bénéficient du Pass Navigo remboursé pour partie par la collectivité à hauteur d'environ 70% en 2024 contre 456 en 2023 (23%) et 221 en 2022 (11,2%).

Une réflexion va s'engager concernant le plan de mobilité de l'administration, en particulier dans le champ des déplacements automobile afin d'inciter encore davantage les employé.es municipaux à utiliser des modes alternatifs de déplacement.

III/6 – A l'échelle régionale – L'intégration de la ville dans le Plan des Mobilités d'Île-de-France

Engagé depuis 2022 par Île-de-France Mobilités (IDFM) et voté par la Région en mars 2024, le Plan Des Mobilités en Île-de-France (PDMIF) succède au Plan de Déplacements Urbains de l'Île-de-France (PDUIF) conformément à la Loi d'Orientation des Mobilités de décembre 2019. Le PDMIF fixe à ce titre la stratégie régionale de mise en œuvre et d'exploitation des projets de transport et de mobilité jusqu'à 2030.

Le projet de PDMIF arrêté et voté par la Région doit désormais être soumis à l'avis des personnes publiques associées et de l'autorité environnementale avant d'entrer en phase d'enquête publique du 28 février au 31 mars 2025. Après avis de l'Etat à la suite de l'enquête, le PDMIF devrait être approuvé au début de l'été 2025.

Le PDMIF s'inscrit dans les objectifs d'une région zéro carbone en 2050, notamment en visant une réduction de 26% des émissions de gaz à effet de serre liées aux transports d'ici 2030, « par la poursuite du développement des alternatives aux véhicules motorisés et en tenant compte des contextes économique et démographique ». Pour atteindre cet objectif, le PDMIF développe sa stratégie sur 14 axes eux-mêmes déclinés en 46 actions.

Interrogé sur l'ambition du PDIMF, la ville a formulé un certain nombre d'avis pour s'assurer que les objectifs affichés rencontreront les résultats attendus, dont voici quelques exemples :

- Concernant le développement de transports collectifs attractifs, la ville milite pour une accélération des études de prolongement de la ligne de métro 10, l'accélération de la mise en œuvre du schéma directeur de la ligne C et la priorisation du renouvellement des rames de la ligne 7.
- Concernant les réseaux de surface, **la Ville souhaite une amélioration de la fréquence et de l'amplitude de service de la ligne 25, dans l'attente de la mise en service du TZen 5 et plus largement l'amélioration des fréquences de lignes de bus sur le territoire.**

- Concernant la place du piéton dans les politiques de mobilité, la Ville souhaite la mise en place d'une réflexion autour de cette problématique afin de mieux encadrer ces pratiques. Concernant la mise en accessibilité du réseau de transports collectifs, la Ville déplore une fréquente indisponibilité des rampes UFR sur les portes centrales des bus et encourage donc l'accélération du renouvellement du parc (en cours et dont l'achèvement devrait avoir lieu à l'horizon 2025/2026), qui améliorera la fiabilité de ces rampes compte-tenu des progrès technologiques entre deux générations de matériel.
- Concernant les usages partagés de la voiture, la Ville souhaiterait que les opérateurs obtiennent une plus grande visibilité d'une part par la promotion du service par IDFM et d'autre part par la mise en place d'un pelliculage unique siglé IDFM sur les véhicules. Il conviendra également à cette occasion de se poser la question de l'harmonisation tarifaire. La Ville souhaiterait aussi que soit engagée une réflexion sur l'incitation à l'autopartage à l'échelle des copropriétés, de façon à réduire le nombre de véhicules sur son territoire et les nuisances associées.
- De manière générale, la Ville souligne que l'ambition portée par ce PDMIF devra se retrouver au niveau des financements alloués à la réalisation des projets afférents, notamment pour les ménages modestes qui doivent remplacer leur véhicule au regard du renforcement de la Zone à Faibles Emissions (ZFE) au 1^{er} janvier 2025.

III/6 – Impact sur l'environnement des politiques publiques menées par la ville en matière de mobilités –Indicateurs

Le tableau ci-dessous dresse à un instant T0 de référence, l'année 2021, un état de la réalisation, par type, des itinéraires cyclables de la ville, permettant d'améliorer le déplacement des Ivryens et des usagers de la ville et de diminuer l'impact des déplacements en voiture et donc de rejet de CO2. Ainsi, chaque année, à compter de 2022, un état sera réalisé par la ville permettant de mesurer l'effort mené par la collectivité.

Catégorie	2021	2022	2023	2024
Pistes et bandes cyclables	18,846 km	20,765 km	21,325 km	21,665 km
Rues limitées à 30 et 20 km/h	12,212 km	12,661 km	13,5 km	14,36 km
Total	31,058 km	33,426 km	34,825 km	36.025 km
Delta/2021 en %		+7,62%	+12,13%	+15,99%

La réalisation du plan vélo conduit à l'augmentation régulière de la longueur des itinéraires cyclables :

En 2018, le territoire comptait 9,5 km de pistes et bandes cyclables, auxquels il convient d'ajouter 7 km de rues limitées à 30 ou à 20 km/h, soit au total plus de 16 km d'espaces spécialement dédiés à la pratique du vélo. A la date de décembre 2024, on atteint un total de 21,665 km de pistes et bandes cyclable et 13,5 km de voies limitées à 20 ou 30 km/h, soit en tout plus de 36 km de voies aménagées, ce qui représente plus du doublement du linéaire depuis 2018.

L'ambition pour les années à venir est la sécurisation des rues limitées à 20 et 30km/h afin de garantir la sécurité des cyclistes. En effet, la Stratégie Bas Carbone fixe un objectif de prioriser une généralisation de la réduction de la vitesse à 30km/h sur l'ensemble des voiries communales, d'établir 20km/h pour les zones de rencontres dans chaque quartier. La vitesse à 50km/h serait maintenue seulement pour les axes

de transit principaux, notamment les axes intercommunaux (exception faite de l'Avenue Gosnat et Avenue Thorez, objets du travail de requalification du centre-ville), sous compétences du département du Val-de-Marne. Cette hiérarchisation de la vitesse dans les rues permettrait de tenir l'objectif de pourcentage des infrastructures apaisées et de mécaniquement augmenter les linéaires considérés comme cyclables.

Le tableau ci-après présente l'évolution du mode de déplacements des agents au regard de l'utilisation du pass navigo et du Forfait Mobilités durables.

Catégorie	2021	2022	2023	2024
Pass Navigo (% agents)	183 (9,4%)	221 (11,2%)	456 (23%)	499 (25%)
Forfait Mobilités Durables (% agents)	137 (7%)	138 (7%)	177 (9%)	243 (12%)

La Ville continue d'inciter les agent.es prendre les transports en commun ou le vélo pour celles et ceux qui le peuvent. On constate une augmentation du forfait mobilités durables depuis 2021, ainsi qu'une augmentation du remboursement du Pass Navigo.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du parc automobile de la ville et les impacts en termes de réduction de gaz à effet de serre sur la base de 2,5 tCO₂/an tout type de véhicule thermique.

Catégorie	2021	2022	2023	2024	2025 (prévisions)
Véhicules électriques	15	29	29	38	48
Véhicules thermiques	181	141	133	124	114
Total	196	170	162	162	162
Impact Tonne équivalent CO ₂	452,5 tCO ₂ /an	352,5 tCO ₂ /an	325 tCO ₂ /an	310 tCO ₂ /an	285.5 tCO ₂ /an
Delta/2021 en %		-22%	-28%	-31%	-37%

La rationalisation et la mutualisation du parc automobile entre les services de la Ville, ainsi que les efforts financiers pour remplacer les véhicules utilitaires, du thermique à l'électrique, permettent d'observer une baisse des émissions de CO₂ rejetées par les véhicules de 31% en 2024. Les prévisions pour 2025 portent cette réduction à 37%.

Enfin, le dernier tableau permettra de suivre l'évolution de l'équipement automobile des Ivryens au regard de l'accroissement de la population et des politiques publiques menées par la ville et les collectivités publiques et leur impact sur l'environnement (rejet de CO₂) – Année de référence 2021.

	2021	2022	2023	2024
Population	63 309 habitants	63 748 habitants	64 016 habitants	64 001 habitants

Nombre de véhicules	16 350	15 999	15 547	15 149
Impact Tonne équivalent CO2	40 000 tCO2/an	39 140 tCO2/an	38 034 tCO2/an	37 062 tCO2/an

La baisse relative du nombre de véhicules au regard de la population ivryenne doit nous inciter à poursuivre les efforts pour offrir des alternatives à la voiture.

IV/ - Se nourrir – Alimentation de qualité et accessible à tous.les

IV/1 – Enjeux issus de la Conférence Climat

Rapport à l'alimentation et échange autour des initiatives qui contribuent à repenser nos modes de production et de consommation alimentaire afin de tendre vers une alimentation saine, respectueuse de l'environnement et accessible à tous.les (développement de l'Étal solidaire, évolution des menus du SIRESCO (Syndicat intercommunal de restauration scolaire), l'expérience innovante d'épicerie sociale et solidaire, création d'une coopérative alimentaire...)



Cette thématique débattue lors de la Conférence Climat a fait l'objet des votes prioritaires des actions suivantes en décembre 2021 :

- Accompagner la production locale et intensifier les circuits courts
- Reconnaître l'alimentation comme un droit pour tous et toutes en mettant en place une sécurité sociale alimentaire ivryenne
- Développer et consolider les dispositifs d'aide alimentaire de qualité
- Favoriser l'accessibilité à une alimentation de qualité et respectueuse de l'environnement auprès des distributeur.rices

Le 29 juin 2022 s'est tenu le premier comité sur cette thématique, réunissant notamment les acteurs associatifs intéressés par les questions de l'alimentation.

Ce thème de l'alimentation est venu sur le devant de la scène lors de l'épisode Covid en 2020 et il est aujourd'hui encore plus d'actualité au regard des crises d'approvisionnement que nous connaissons, de l'augmentation des coûts des matières premières alimentaires qui impactent fortement les catégories sociales les plus modestes. Mais il ne faut pas confondre aide alimentaire et consommation alimentaire à travers des structures comme les marchés coopératifs, les associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), syndicats de restauration.

Circuit court, alimentation saine, juste rémunération des exploitants agricoles, sont des enjeux pour le « bien-manger » demain, intégrés dans le projet municipal 2020/2026 « Agir pour une alimentation saine, respectueuse de l'environnement et accessible à tous.les » et doivent participer aussi à réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

IV/2 - Accompagner la production locale et intensifier les circuits courts

L'Agrocité Gagarine-Truillot, l'agriculture au cœur de la ville

Le développement de la ZAC Gagarine se poursuit, avec notamment lesancements des travaux de la **Petite Serre** au premier trimestre 2025 pour une livraison au troisième trimestre 2025. Avec une très forte ambition de conception en réemploi, dont certains matériaux sont issus de la déconstruction de Gagarine, ce nouvel espace municipal au cœur du quartier sera le lieu démonstrateur de l'agriculture urbaine avec un espace serre de 60 m² et un espace pédagogique de 60 m², ainsi qu'un jardin cultivé de 120 m². Un.e agent.e est prévu.e pour l'animer.



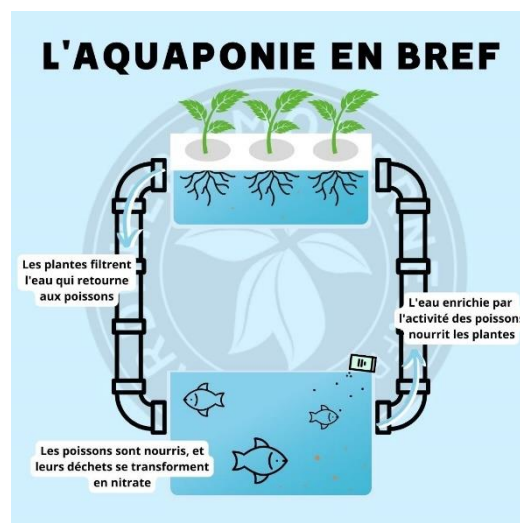
Vue du projet de la Petite Serre

En termes d'espaces plantés, il est prévu d'implanter 2,3 hectares d'agriculture urbaine déployés sur une diversité d'espaces : pleine terre, toitures, dalle et sous-serre. Le plan ci-dessous permet d'envisager l'importance des espaces plantés sur le futur quartier Gagarine.



Des projets sont déjà engagés et verront le jour en 2025 et 2026 :

- **La Ferme du Kosmos** souhaite proposer un projet complet de production agricole avec une attention forte à la transmission et la pédagogie au travers d'ateliers à destination des scolaires, du grand public et des entreprises. La production agricole locale et de saison portera principalement sur des plantes à parfum, aromatiques et médicinales et un potager pédagogique. La Ferme souhaite assurer une production nourricière accessible au plus grand nombre et aller vers une sécurité sociale de l'alimentation, valeur partagée par la Ville. La ferme urbaine souhaite s'inscrire dans la vie de son quartier comme un lieu de vie et de rencontre des habitant.es.
- **La serre aquaponique de recherche** : l'École supérieure d'informatique électronique automatique (ESIEA) située à Ivry, porte un projet d'une serre aquaponique dont les productions et résultats seront rendus en open source afin de servir à développer et améliorer l'agriculture urbaine, en particulier dans la ZAC Gagarine. Cette serre de 100 m², ainsi que les 450 m² de serre d'agriculture urbaine seront accompagnées de 290 m² de panneaux photovoltaïques.
- **Les jardins gourmands** : Trois jardins gourmands de 50 m² verront le jour afin de produire notamment des groseilles et du cassis.



Le développement de la ZAC Gagarine s'accompagne d'un appel à la création artistique pour accompagner la mutation du quartier, porté par la Galerie Fernand Léger et l'aménageur EPA ORSA. Lancée en janvier 2024, cette résidence sur 3 ans proposera plusieurs temps de restitution : interventions artistiques participatives avec les habitant.es, restitution dans l'espace public, et une restitution sous forme d'exposition de fin de résidence à la Galerie Fernand Léger. Une première intervention a eu lieu en juin 2024 avec la création d'un mandala sur une bande de terre, accompagnée de pancartes avec la parole des habitant.es.

Des séjours responsables et adaptés à leur environnement

Dans le cadre des séjours organisés sur les centres de vacances (Les Mathes, Héry-sur-Ugine et Les Vignes), **la Ville s'engage à une alimentation durable, équitable et respectueuse de l'environnement, tout en soutenant les agriculteurs locaux** grâce à un approvisionnement de proximité lorsque cela est possible.

L'achat en circuit court et en régie directe pour soutenir l'économie locale et réduire l'empreinte carbone est privilégiée. Chaque centre collabore étroitement avec son chef cuisinier pour garantir des produits de qualité et des menus équilibrés, adaptés aux besoins des enfants et des jeunes.

Sur Héry-sur-Ugine et Les Vignes, des ateliers et activités pédagogiques autour du bien-manger, de la découverte des saveurs et de la production alimentaire sont régulièrement organisés. Les enfants ont pu, par exemple, visiter une fromagerie en Savoie ou une ferme locale en Lozère. Ces visites et activités sensibilisent les enfants à une alimentation saine et responsable, tout en renforçant leur compréhension des enjeux environnementaux liés à la production alimentaire.

Le centre des Mathes se distingue par l'introduction de programmes spécifiques pour les tous-petits, visant à les initier à la diversification alimentaire à travers des repas variés et adaptés. Ce centre met également en place des activités pour encourager les jeunes à adopter des habitudes alimentaires équilibrées dès le plus jeune âge.

Afin d'enrichir cette démarche, des initiatives supplémentaires sont proposées :

- Aux Vignes, des ateliers culinaires participatifs permettent aux jeunes de cuisiner avec des produits locaux et de saison, sensibilisant ainsi à l'origine des aliments et à leur impact environnemental.

- Aux Mathes, la création de potagers pédagogiques initie les enfants à la culture de fruits et légumes, leur offrant une expérience concrète de la production alimentaire.
- À Héry-sur-Ugine, des menus thématiques sont proposés pour découvrir de nouvelles saveurs et cuisines de la région, tout en respectant les principes d'équilibre alimentaire.

Ces actions, combinées à des défis tels que la réduction du gaspillage alimentaire ou des rencontres avec des producteurs locaux, renforcent l'engagement pour des séjours enrichissants, éducatifs et respectueux de l'environnement.

L'action des associations pour la défense de la production locale

Chaque semaine, les **Maisons municipales de quartier** mettent à disposition leurs locaux pour la distribution et la vente de l'Étal solidaire.

Sur de nombreuses initiatives citoyennes, et notamment les « Jours de fête » dans les quartiers, l'**Association protectrice des abeilles ivryennes (APAI)** participe à ces moments-là pour échanger sur le fonctionnement des ruches et des écosystèmes, et faire découvrir le miel ivryen.

La Direction de la démocratie et de l'action citoyenne **accompagne le développement du marché de Noël**, qui comprend la participation de nombreux productrices et producteurs bio (Confédération des paysans).

IV/3 - Développer et consolider les dispositifs d'aide alimentaire de qualité et mettre en place une sécurité sociale alimentaire ivryenne : des enjeux croisés

La Ville étudie l'implantation d'associations dans le domaine de l'aide alimentaire dans l'espace des Confluences (ex Banque de France) : le Secours populaire et les Restos du cœur.

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 11 décembre 2024 a approuvé 3 conventions visant in fine à favoriser l'accès à l'alimentation pour les personnes en situation de précarité alimentaire :

1. Une délibération relative au renouvellement de la convention de partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale d'Ivry-sur-Seine et l'association Les Bokhalès pour l'attribution d'une subvention pour la distribution de repas.
2. Une délibération relative au renouvellement de la convention de partenariat « Les restaurants du cœur »
3. Une délibération relative à l'approbation de la convention de partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale d'Ivry-sur-Seine et l'Étal Solidaire pour la prise en charge du financement de paniers de fruits et légumes bio de saison

Les deux premières s'inscrivent dans le cadre d'un renouvellement, la troisième est un dispositif nouveau qui étend l'accès à l'alimentation en matière de fruits et légumes bio de saison.

L'accompagnement des associations qui œuvrent au plus près des habitant.es, un enjeu de justice sociale alimentaire

Les Bokhalès

Depuis plusieurs années, l'augmentation du nombre de personnes en situation de précarité conduit à près de 4 millions de personnes à avoir recours à l'aide alimentaire dispensée sur l'ensemble du territoire par les associations et les institutions (données INSEE 2022).

Avec un taux de pauvreté de 28%, Ivry-sur-Seine n'échappe pas à cette évolution de la précarité. Les associations d'aide alimentaire de la commune accueillent de plus en plus de personnes et peinent à répondre aux besoins toujours plus importants.

De par ses missions et par l'intermédiaire de sa commission sociale, le CCAS intervient dans le domaine de l'aide alimentaire en remettant des chèques services valables dans les commerces de la ville. Il propose également des colis d'urgence avant d'orienter les bénéficiaires vers les associations locales et organise une aide spécifique en direction des étudiants.

La 1^{ère} édition de la Conférence climat ayant mis en avant la nécessité de développer d'autres modèles d'accès à l'alimentation, ouvrant les réflexions vers une sécurité sociale de l'alimentation, le CCAS souhaite proposer une offre complémentaire aux dispositifs d'aide alimentaire, en s'adaptant aux profils et situations des bénéficiaires (public résidant en hôtel ne pouvant cuisiner, personnes isolées, étudiants, personnes sans habitat stable...). Cette offre s'inscrit dans le cadre d'un accompagnement social global. Les orientations sont faites par un travailleur social et sont soumises à la commission sociale du CCAS et ce dans l'objectif d'identifier pour chacune des situations les ouvertures de droits possibles.

De par son engagement, la cantine gérée par l'association les Bokhalès située au sein de la Ressourcerie La Pagaille apporte une aide alimentaire aux personnes dans la précarité notamment à celles ne pouvant cuisiner. La Pagaille a ouvert en mars 2017 une cantine solidaire gérée par l'association les Bokhalès. Cet espace de restauration collective propose du mardi au samedi de 12h à 14h30 des repas à prix libre. Cette cantine solidaire n'est pas un simple espace de restauration, elle est également un lieu d'entraide collective générateur de lien social et de solidarité.

Par ailleurs, un certain nombre de plats proposés sont cuisinés à partir de la récupération des fruits et légumes frais invendus. Cette volonté de transformer et de valoriser des produits s'inscrit dans la logique de la conférence climat, de lutter contre le gaspillage alimentaire. L'offre de repas à prix libre s'inscrit dans une politique de justice sociale et de solidarité portée par le CCAS d'Ivry-sur-Seine. Au regard du bilan positif de l'action en 2023 et 2024, et au vu de l'importance de l'action des Bokhalès, le CCAS a décidé d'accorder une subvention annuelle de 5 000 euros pour les exercices 2025 à 2027.

Les restos du cœur

L'association des Restaurants du Cœur a pour objet d'aider et d'apporter une assistance aux personnes les plus démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits et par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à l'action contre la pauvreté sous toutes ses formes. A Ivry, ce sont 320 ménages pour 1 000 personnes qui sont aidés par cette association.

L'orientation nationale des Restaurants du Cœur vise à ce que chaque usager bénéficie de 5 fruits et légumes par jour. Afin de garantir la distribution auprès des Ivryen.ne.s d'un aliment essentiel dans l'équilibre alimentaire, il a été défini que le CCAS fournisse à cette association le pain acheté auprès d'une boulangerie locale. L'association en assure la distribution aux Ivryen.ne.s. Cette dépense était de 13 115 euros pour l'année 2023 (pour l'achat de 10 910 unités), et 11 205 euros entre janvier et novembre 2024 (pour 9 320 unités).

Dans un contexte d'augmentation de la précarité, le CCAS souhaite proposer une offre complémentaire aux dispositifs d'aide alimentaire, en s'adaptant aux profils et situations des bénéficiaires tout en s'inscrivant dans les objectifs de la conférence climat lancée en juin 2021 par la ville et particulièrement au regard de sa thématique : « Se nourrir : alimentation de qualité accessible à toutes et tous ».

L'association l'Etat Solidaire a sollicité le CCAS en demandant une subvention par courrier en date du 28 novembre 2024.

L'Etat Solidaire

L'association l'Etat solidaire créée en 2016 a pour objectif :

- L'accès de tous à une alimentation de qualité
- L'action pour garantir un juste revenu aux producteurs
- Le développement des circuits courts
- Le refus de la loi des géants de l'agro-industrie et de la distribution
- Le développement d'un réseau de solidarité

L'association propose des petits marchés au cœur des quartiers tous les week-ends. Les produits vendus, essentiellement des fruits et légumes bio, sont cultivés à la ferme du bois Bourdon dans l'Oise.

D'autres produits en circuit court sont proposés provenant de producteurs choisis par les agriculteurs de la ferme du bois Bourdon comme de l'huile, des pâtes, des légumineuses, des œufs, des jus de pomme... Cette volonté de proposer des produits sains entre dans la logique de la conférence climat : offrir une alimentation de qualité accessible à toutes et tous.

Par son engagement, l'association apporte également une aide alimentaire aux personnes dans la précarité en proposant **un tarif réduit inférieur à 35% du prix producteur**, des paniers étudiants hebdomadaires à moitié prix et organise des distributions alimentaires pour un public étudiant.

Par ailleurs, l'Etal solidaire participe activement à l'opération « soutien aux étudiants » organisée chaque année par le CCAS. L'association distribue gratuitement aux étudiants des fruits et légumes pour une valeur d'environ 1000 €. Ces actions de solidarité s'inscrivent dans une politique de justice sociale portée par le CCAS d'Ivry-sur-Seine.

Dans ce cadre, le CCAS a souhaité établir un partenariat avec l'association L'Etal solidaire par la prise en charge de panier de fruits et légumes à destination d'un public en difficulté sociales temporaires, l'octroi de paniers assorti à une démarche de prévention et de conseils quant à la consommation de fruits et légumes frais. Le CCAS versera une subvention de 10 000 € pour l'année 2025.

IV/4 – Favoriser l'accessibilité à une alimentation de qualité et respectueuse de l'environnement auprès des distributeur.rices

Mise en œuvre des lois EGALIM 1 et 2

A la suite des états généraux de 2017, la loi Egalim (loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous) a vu le jour en 2018. Sur les 69 articles publiés certains impliquent aux municipalités de transformer ces pratiques notamment sur la restauration collective :

- Dès le 1er janvier 2022, elle impose à la restauration collective publique de proposer au moins 50 % de produits durables et de qualité dont au moins 20 % de produits bio.
- D'ici 2025, les contenants plastiques de cuisson, réchauffe et service devront disparaître de la restauration scolaire.
- Lutte contre le gaspillage via un diagnostic anti-gaspi alimentaire et le don de denrées alimentaires consommables.
- Information des convives et affichages de la part de « Tables Communes » (anciennement Siresco) et du service restauration, des produits de qualité et des produits durables entrant dans la composition des repas.

*Les produits sont dits « **durables** » lorsqu'ils bénéficient :*

- de « signes officiels de qualité » comme les appellations d'origine protégées (AOP), le Label Rouge, l'indication géographique protégées (IGP) ou encore l'agriculture biologique,
- de « mentions valorisantes » (spécialité traditionnelle garantie, HVE, les produits fermiers...)
- de l'écocertification Pêche durable pour les produits issus de la pêche maritime.

- Diversification des sources de protéines et offre de menus végétariens une fois par semaine.

Pour le respect de la loi Egalim, la collectivité travaille avec « Tables Communes » (ex Siresco) :

- Au 1^{er} janvier 2025, il n'y aura plus de contenants non réutilisables dans la restauration de la ville. Ce projet est pensé depuis de nombreuses années (2017). Il générera 71 emplois et nécessitera un investissement d'environ 21 M€, dont 6 M€ rien que pour l'acquisition des contenants en inox.
- Toutes les viandes et volailles sont d'origine française et respectent des labels de qualité.
- « Table commune » détient le label « Ecocert » avec 29% de produits bio proposés lors des repas pour la troisième année consécutive (9 composantes bio et locales par mois et 75% de plats élaborés à partir de produits bruts ou peu transformés)

A Ivry-sur-Seine, la restauration collective est identifiée comme un acteur privilégié sur les questions d'alimentation saine, de qualité, durable et accessible à tous, mais également concernant la lutte contre le gaspillage alimentaire. « Tables communes » est engagée très concrètement depuis plusieurs années dans cette démarche de restauration sociale avec une proposition de menus hebdomadaires à quatre composantes plutôt que cinq, des menus hebdomadaires végétariens en maternelle et allant au-delà des préconisations en proposant des repas désormais flexitariens dans le cadre du double menu avec une alternative végétarienne tous les jours, en élémentaire. Pour le restaurant municipal, les accompagnements végétariens sont proposés tous les jours et pourront être plus fréquents grâce à la formation du responsable sur les plats végétariens.

La sensibilisation au bien manger

« Tables Communes » est lauréat d'un appel à projet européen et a lancé à la rentrée de septembre le projet intitulé "De la terre à l'assiette" ! Chaque ville membre de « Tables Communes » bénéficie d'un cycle de 2 journées d'animations autour de l'alimentation et l'agriculture saines, durables et locales.

Le projet s'articule autour :

- D'une journée d'ateliers pédagogiques introduisant les notions d'alimentation et d'agriculture saines, durables et locales au centre de loisirs élémentaire Joliot-Curie, à destination de 30 enfants (CM1-CM2) le 2 octobre 2024.
- D'une journée de visite de ferme ou d'atelier de transformation agricole BIO (légumerie, laiterie, fromagerie) du territoire francilien, en priorité des fermes dont les produits sont servis aux enfants, durant les congés d'automne.

Par la suite les groupes d'enfants créeront des productions artistiques dans leur accueil de loisirs afin de transmettre ce qu'ils ont appris à leurs camarades. Des affiches seront créées dans le même but. Des supports pédagogiques (livrets pédagogiques) seront transmis aux familles en parallèle pour les informer et les sensibiliser aux mêmes messages.

Une série de vidéos sur les différents temps d'animations sera réalisée par « Tables Communes » afin de rendre visible le projet et de sensibiliser plus largement aux enjeux d'une alimentation durable.

Outre les distributeur.ices, c'est aussi auprès du public que la municipalité s'engage pour favoriser une alimentation de qualité et respectueuse de l'environnement. Ainsi, la ville a lancé en 2024 les ateliers **Bien manger ensemble**, qui offrent aux jeunes ivryen.nes l'occasion de découvrir une alimentation saine, équilibrée, de saison et économique. Les objectifs sont de permettre aux jeunes de construire leur autonomie en devenant des consommateurs informés et de lutter contre la précarité alimentaire, la « malbouffe », l'isolement des étudiant.es et informer sur les dimensions nutritionnelles, environnementales et économiques des aliments. Ces ateliers gratuits ont été proposés tous les mois. Les aliments choisis pour les ateliers, bio et de saison, proviennent du marché.

Enfin, la Direction de la jeunesse organise de nombreuses sorties cueillettes dans les jardins autour de Paris, offrant l'opportunité de découvrir la richesse des produits locaux et de saisons tout en favorisant une approche respectueuse de l'environnement. Ces sorties permettent aux jeunes de s'immerger dans la nature et d'apprendre davantage sur les plantes et les récoltes.

Intégration de produits bio dans les repas en crèche

Dans le cadre de la première Conférence Climat, un des objectifs du Service Petite enfance étaient de développer l'intégration de produits bio dans les repas en crèches.

Cet objectif est aujourd'hui partiellement atteint en raison notamment de :

- La faible proposition de l'offre des produits bio via le prestataire,
- Un coût des produits très supérieurs,
- Le fait que 3 crèches fonctionnent en liaison froide (Fournisseur Tables Communes depuis août 2023) : 30 % de produits bio intégrés dans les repas.

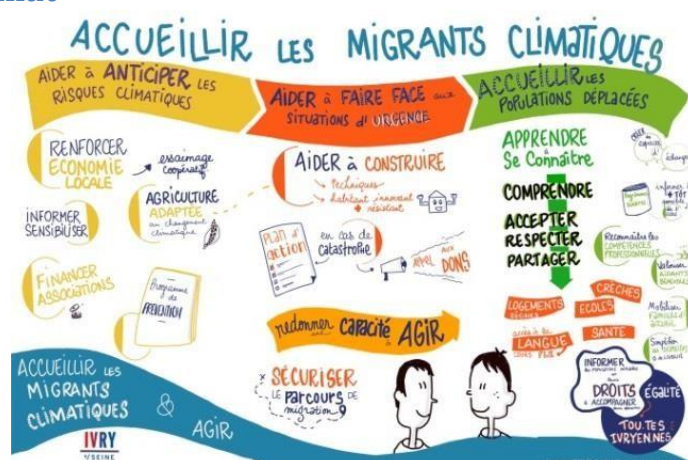
V/ - Agir et accueillir – Migrations climatiques

V/1 – Enjeux issus de la Conférence Climat

Les évolutions climatiques induites par l'activité humaine, et notamment par les pays les plus développés, bouleversent chaque jour l'environnement, les lieux et les conditions de vie de nombreuses populations, en majorité dans les pays de l'hémisphère Sud.

Ce temps permettra d'aborder la notion de réfugié.es climatiques et le soutien aux initiatives solidaires qui pourraient en découler.

(Ci-contre, expression graphique de l'atelier)



Cette thématique débattue lors de la Conférence Climat a fait l'objet des votes prioritaires des actions suivantes en décembre 2021 :

- Agir pour l'accès aux droits des populations déplacées du fait du changement climatique
- Contribuer au bon accueil des populations déplacées du fait du changement climatique
- Informer et sensibiliser la population ivryenne aux questions de migrations climatiques

V/2 – Le contexte général

L'expression de "réfugié climatique" n'a aucune définition juridique précise. En effet, le terme de réfugié est jusqu'à présent réservé à toute personne menacée de persécutions en raison de « **sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques** » selon la Convention de Genève de 1951, dont découle une protection juridique.

Les catastrophes liées aux changements climatiques ne sont, elles, pas prises en compte pour le statut de réfugié. Les données mondiales sur les mouvements transfrontaliers dans le contexte de catastrophes sont par conséquent limitées, seuls quelques cas notables étant examinés à ce jour (Nansen Initiative, 2015; [Organisation Internationales pour les Migrations, 2017](#)).

Cependant, la corrélation des déplacements en lien avec le climat devient une préoccupation croissante depuis les années 1980. Un rapport du [Programme des Nations Unies pour l'environnement \(PNUE\)](#) de 1985 définit les réfugiés climatiques ou environnementaux comme des personnes forcées de quitter leur habitat de façon temporaire ou permanente, en raison d'une rupture environnementale (d'origine naturelle ou humaine) mettant en péril leur existence ou affectant sérieusement leur qualité de vie.

L'adoption de l'Accord de Paris le 12 décembre 2015 lors de la 21e conférence des parties (COP 21) à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (COP21), a également constitué une avancée sans précédent pour la prise en compte des questions de migration et de déplacement dans le cadre d'un traité sur le changement climatique. La COP21 a mandaté la création d'un groupe de travail sur le thème du déplacement afin d'élaborer des recommandations visant à éviter les déplacements liés aux conséquences négatives du changement climatique, à les réduire au minimum et, le cas échéant, à y remédier. Depuis 2017, les membres fondateurs sont l'Organisation Internationale pour les Migrations, le Haut-Commissariat aux Réfugiés et la Plateforme sur les Déplacements liés aux catastrophes.

Plus récemment, les politiques d'accueil françaises tendent à reconnaître l'urgence climatique subie par de nombreux migrants.

En décembre 2020, la France aurait accueilli son premier « réfugié climatique » parce que la cour administrative a annulé l'Obligation de Quitter le Territoire Français d'un migrant bangladais. Les critères climatiques de son pays d'origine ont été jugés incompatibles avec son état de santé.

Les déplacements forcés liés aux changements climatiques constituent une réalité. **Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés calcule qu'en moyenne, depuis 2008, 21,5 millions de personnes ont été déplacées chaque année de force, à cause de catastrophes telles que des [inondations](#), des tempêtes, des [incendies](#) ou des [températures extrêmes](#).**

Les projections présentent une progression qui atteindrait 260 millions de réfugiés climatiques en 2030 (2050 selon l'étude de la banque mondiale réalisée en 2018).

Toutes les régions côtières du monde seront impactées par la montée du niveau de la mer (rapports du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat des Nations Unies, simulations du Surging Seas d'ici 2050 et 2100). **La France n'est pas épargnée. Les côtes françaises seront fortement impactées : en 2100, la ville de La Rochelle pourrait par exemple ressembler à un cap entouré d'eau.**

Ainsi, le Nord Pas de Calais a connu en novembre 2023 puis en début d'année 2024 des inondations historiques. 348 communes ont été déclarées en situation de catastrophe naturelle (total au 12/12/2023). Certains médias ont avancé la notion de déplacés climatiques concernant les sinistrés ou interrogé l'insuffisance de places d'hébergement d'urgences pour les personnes exilées à Calais impactées par les fortes intempéries.

Plus récemment, les inondations qui ont touchées Valence (en Espagne) les 29 et 30 octobre 2024, provoquant le décès de 240 personnes, sont liées au dérèglement climatique (phénomène de goutte froide) mais aussi d'une artificialisation des sols trop importantes qui a renforcé le phénomène de ruissellement et amplifié la catastrophe. Le 15 décembre 2024, un cyclone d'une puissance que le territoire mahorais n'avait pas connu depuis 1934 s'est abattu sur le département de Mayotte, faisant 39 morts et plus de 4 000 blessés. Cette catastrophe est particulièrement dévastatrice sur un territoire délaissé par l'Etat français, où les problématiques sont déjà nombreuses. En Décembre 2024, la Ville d'Ivry a accordé une subvention exceptionnelle de 2 000€ au profit de la Croix Rouge Française pour l'aide aux victimes du cyclone Chido.

Les impacts actuels du dérèglement climatique ne sont pas les mêmes partout. Les pays plus pauvres ou en développement sont les plus touchés par ces impacts et doivent donc faire face aux plus forts déplacements de populations. Ce sont aussi les pays qui sont historiquement les moins responsables du changement climatique.

On estime qu'il existe deux types de menaces en fonction du temps d'impact :

Les menaces soudaines :

Ce sont celles qui aujourd'hui sont plus responsables de déplacements de population : ouragans, cyclones, typhons, tempêtes, inondations... (ex : typhon aux Philippines en 2021, pluies exceptionnelles au Pakistan en août 2022)

Les menaces d'effet à long terme :

Les impacts sont plus graduels, de long terme, mais les conséquences sont tout aussi catastrophiques : sécheresse, désertification, montée du niveau de la mer... (ex : sécheresse au Niger, région du Sahel central).

À la fin de 2022, environ 5,9 millions de personnes dans 84 pays et territoires vivaient en déplacement à la suite de catastrophes survenues non seulement en 2020, mais également les années précédentes ([Rapport du Centre International de suivi des déplacements, 2021](#)).

Les pays avec le nombre de personnes déplacées le plus élevé sont :

- l'Afghanistan (1,1 million)
- l'Inde (929 000)
- Pakistan (806 000)
- l'Éthiopie (633 000)
- le Soudan (454 000)

Les cinq pays comptant le plus de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en raison de catastrophes sont :

- l'Afghanistan (1,4 million)
- la Chine (943 000)
- les Philippines (700 000)
- l'Éthiopie (579 000)
- le Sud-Soudan (527 000)

Si la majorité des déplacements dus à des catastrophes liées aux changements environnementaux et climatiques se produit à l'intérieur des frontières des pays, certaines personnes sont contraintes de se déplacer à l'étranger. Par ailleurs, l'impact de la pandémie de COVID-19 continue de toucher les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays dans le monde entier, notamment en raison de la perte de leurs moyens de subsistance et de l'insécurité alimentaire.

Ces déplacements ne sont malheureusement non dénués de risques. Le 24 novembre 2021, 27 réfugiés qui tentaient de traverser la Manche sont morts lors d'un naufrage. Depuis janvier 2022, plus de 42 000 traversées ont été dénombrées, avec pour illustration la « jungle de Calais » attirant des milliers de campements de fortune malgré les démantèlements répétés. Le témoignage suivant met en lumière le désespoir vécu : *"Je n'ai peur de rien. Je n'ai pas peur de l'eau, pas peur de mourir. Désolé de le dire, mais nous sommes déjà morts. Personne ne nous accepte nulle part. Nous sommes inutiles »*.

La réponse humanitaire quant à l'accueil des réfugiés demeure un sujet de tergiversations politiques, comme en témoigne la question de l'accueil de l'Ocean Viking sur les côtes européennes en 2022.

V/3 – La situation à Ivry-sur-Seine

A Ivry-sur-Seine, comme dans certaines métropoles françaises, les bidonvilles réapparaissent au début du XXI^e siècle car les populations ne trouvent pas de solution d'hébergement et installent des habitats de fortune dans les centres urbains. Au début des années 2000, des familles venues de Transylvanie en Roumanie s'installent Porte de Choisy.

En février 2011, une cinquantaine de personnes s'installent ensuite sur le terrain appartenant à l'APHP, Rue Truillot, à la suite de l'incendie de leur bidonville situé Avenue de Verdun. Ces familles viennent de Dorohoi en Moldavie roumaine, région la plus pauvre du pays. Un des plus grands bidonvilles d'Ile de France se constitue alors. L'implication de la population ivryenne se déploie, associations et particuliers se mobilisent pour l'accueil, l'accès aux droits (de nombreuses domiciliations faites chez les citoyen.ne.s), la solidarité et l'accompagnement social de ces habitant.es.

L'évacuation du bidonville Truillot en 2015 signe le point de départ de la politique ivryenne d'accompagnement de ces populations : 153 personnes (37 ménages) sont accompagnées pour intégrer 22 logements. Dès lors, le travail d'accompagnement se développe suite au diagnostic social de l'association Alteralia (ex ALJ 93), qui est ensuite mandatée comme premier opérateur social pour l'accompagnement de ces populations en 2015. En 2016, l'association Convivances lance le projet Villensemble, qui accueille 39 personnes (fin du dispositif à l'été 2022).

Le CHUM (Centre Humanitaire) Emmaüs Solidarité ouvre en janvier 2017 avec une capacité de 400 places dont un contingent de 50 places est réservé pour les Ivryen.nes issus des bidonvilles. La maraude Emmaüs Solidarité débute en octobre 2016 et pour un an, puis reprend en 2020.

Le CHUM a été pensé comme un espace hors de l'urgence où les personnes peuvent s'engager sur un parcours de reconstruction et d'autonomie qui, outre les questions administratives liées à l'ouverture des droits, inclut un travail sur la réappropriation du quotidien mais aussi l'adaptation des fonctionnements individuels et familiaux aux réalités du contexte actuel de la société française. Il se donne ainsi pour objectif d'allier le traitement de

l'urgence avec la mise en place d'un accompagnement social qui prenne en compte toutes les composantes de la vie des personnes (santé, parentalité, culture, emploi...) et leur apporte les clefs pour poursuivre leur parcours en dehors du centre.

Plus de 250 personnes ont pu bénéficier de ces dispositifs d'accompagnement social répartis sur 10 sites dans la ville et une quinzaine de sites d'habitat précaire sont cartographiés qui abritaient entre 500 et 700 personnes. La plupart des sites précaires ont pu être résorbés, demeurait celui de la Villa des Sorbiers pour lequel un travail était mené dans le cadre de la stratégie départementale de résorption des bidonvilles engagée par l'Etat, incluant les communes d'Ivry, Vitry et Villejuif et autres communes selon les situations locales.

Le 6 mars 2024, un important incendie est survenu sur le site de la Villa des Sorbiers où vivaient 64 personnes, installées depuis une dizaine d'années. La municipalité a rapidement mis à l'abri de manière temporaire les sinistrés dans le gymnase Pierre et Marie Curie, avant d'entamer un dialogue avec les services de l'Etat pour poursuivre le travail d'accompagnement déjà engagé avec les familles concernées et d'aboutir à des hébergements plus stables.

Après la mise à l'abri dans le gymnase, certaines familles ont ensuite été orientées vers un hôtel 115 avant de pouvoir bénéficier de solutions d'hébergement plus pérennes, d'autres sont reparties en Roumanie ou sur d'autres sites de la Région. Les parcours d'insertion des familles ont alors été fortement fragilisés, et les enfants qui étaient scolarisés sur la ville auparavant ont subi des ruptures de scolarité par la suite. La veille sociale menée sur la ville par le biais des médiateurs sociaux municipaux et par la chargée de mission populations vulnérables du CCAS permet d'identifier très vite d'éventuelles installations de fortune sur l'espace public et approcher les familles pour tenter de mettre en place un accompagnement social adapté.

Un modèle ivryen s'est construit, avec la mise en place d'expériences inédites travaillées avec les militant.es, l'Etat, le Département et les opérateurs sociaux. La mobilisation de ressources financières a également été un enjeu fort (Etat, Département, Ville, Fonds Européens). Parallèlement à ce travail de terrain, dans un contexte de déplacements de populations, la mobilisation s'est poursuivie autour de l'interpellation de l'Etat et des Maires d'Ile de France concernant deux obligations particulières : **la domiciliation et la scolarisation des enfants**.

A l'échelle interne, la coordination de ces questions, du partenariat et du travail quant au parcours individualisé des usagers est assurée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Ainsi, le CCAS a renforcé son partenariat, avec l'Association Altéralia dans le cadre d'une convention approuvée lors du Conseil d'Administration du CCAS du 15 décembre 2023. Celle-ci fixe *« le cadre de l'intervention d'Alteralia qui vise à aller au-devant des populations les plus marginalisées et désocialisées et à mettre en œuvre des modalités d'accueil, d'évaluation, d'orientation et d'accompagnement social adaptées, avec ou sans hébergement »*.

Si les conditions économiques des déplacé.es semblent être le premier motif de départ des pays d'origine, un lien entre situation climatique et impact sur l'économie des pays concernés n'est pas à exclure.

La situation récente des jeunes migrant.es installé.es sous le pont Nelson Mandela à l'été 2022 en est une illustration. Plus de 300 jeunes, venant d'Afghanistan, de Côte d'Ivoire, de Guinée, du Sénégal, du Mali, du Sierra Leone... ont fui leur pays en raison de la guerre, l'extrême pauvreté, les multiples oppressions.

Outre « l'amélioration » des conditions de vie (accès à l'eau, installation de sanitaires) et de réponses aux besoins primaires apportées par les associations et la ville, cette situation a mis aussi en exergue la complexité d'obtenir des réponses institutionnelles réactives, suscitant des incompréhensions légitimes, et qui font écho au manque criant de places en hébergement via le 115.

Une réponse dépassant l'échelle de la ville était indispensable pour asseoir chaque jeune dans un parcours d'accompagnement personnalisé cadré dans un environnement stabilisé puisque construit et autorisés par les services de l'Etat, compétents en la matière. **Les mobilisations associatives, citoyennes et de la Municipalité pendant plusieurs mois ont permis d'activer des solutions pour répondre en termes d'accueil, d'hébergement et de suivi social.**

Par ailleurs, en octobre 2023, la commune a apporté une contribution financière exceptionnelle de 10 000 euros à l'association SOS Méditerranée qui œuvre pour venir en aide aux personnes en détresse en mer.

En février 2024, le cinéma municipal Le Luxy a accueilli la projection du film puissant « Moi, capitaine ». Inspiré d'une histoire vraie, le cinéaste Matteo Garrone rend compte du périple migratoire par la subjectivité, celle du jeune Seydou, promu malgré lui capitaine d'un navire de 250 personnes en quête d'une (sur)vie décente, de leur Sénégal natal jusqu'à l'Europe. Si la tragédie du sujet ne cesse de nous terrasser, le film parvient aussi et malgré tout à s'élever, grâce à une profonde humanité. Cette projection a été suivie d'une rencontre avec SOS Méditerranée.

Sources :

- <https://www.vie-publique.fr/fiches/274845-quest-ce-quun-refugie-climatique>
- <https://www.diplo-mates.com/single-post/rencontre-g%C3%A9opolitique-2-la-france-face-aux-migrations-climatiques#:~:text=En%20d%C3%A9cembre%202020%2C%20la%20France,surnomm%C3%A9%20Sheel%20par%20les%20m%C3%A9dias.>
- <https://www.oxfamfrance.org/migrations/vers-une-augmentation-croissante-du-nombre-de-refugies-climatiques/>
- <https://www.migrationdataportal.org/fr/themes/migration-environnementale>
- <https://www.unhcr.org/fr/news/press/2021/2/601bdf77a/hcr-loim-demandent-meilleure-protection-personnes-deracinees-font-face.html>
- https://www.francetvinfo.fr/monde/europe/migrants/reportage-je-sais-que-je-risque-ma-vie-mais-j-ai-l-habitude-maintenant-un-an-apres-un-nauffrage-meurtrier-dans-la-manche-les-traversees-de-refugies-n-ont-pas-baisse_5498400.html
- <https://fr.euronews.com/2021/11/28/je-n-ai-pas-peur-de-mourir-temoignages-de-migrants-dans-un-camp-de-fortune-pres-de-calais>
- <https://www.emmaus-solidarite.org/les-personnes-exilees-vulnerables-hebergees-au-centre-divry-sur-seine/>

VI/ - Réduire – Réemploi, recyclage et déchets

VI/1 – Enjeux issus de la Conférence Climat

Enjeux liés à une économie sociale et solidaire permettant de penser à de nouveaux modes de production et de consommation, socialement et écologiquement responsables.

Il s'agit aussi de prévenir et de réduire la production des déchets (accompagnement et développement de ressourceries et recycleries, généralisation du tri à la source, l'ambition du « zéro déchet », le tri des bio déchets, l'accompagnement des composteurs collectifs...).



(Ci-contre, expression graphique de l'atelier)

Cette thématique débattue lors de la Conférence Climat a fait l'objet des votes prioritaires des actions suivantes en décembre 2021 :

- Renforcer la présence dans l'espace public de systèmes de collectes de déchets
- Développer les capacités du réemploi et accompagner la structuration des filières
- Impliquer les commerçant.es dans la réduction des déchets à la source

Cette thématique renvoie ainsi à la prévention, la réduction des déchets, la généralisation du tri à la source mais aussi à la bataille engagée pour la propreté de l'espace public :

Extraits du projet municipal 2020/2026

« Accueillant sur son sol l'usine de traitement des déchets du Syctom, notre Ville, si elle ne porte pas seule la responsabilité de la réduction des déchets incinérés, doit montrer l'exemple. Le moratoire de trois ans sur la deuxième phase du projet de reconstruction de l'usine, obtenu par le Maire, est une avancée positive mais insuffisante qui doit être poursuivie par la recherche de solutions alternatives. »

« Les Ivryen.ne.s expriment massivement une exaspération face à la dégradation de la propreté de nos espaces communs... »

« Fort.e.s des expériences réussies (recyclerie La Paille, entreprise Maximum, déconstruction Gagarine), nous ferons du réemploi un axe fort de nos politiques publiques. »

VI/2 – La valorisation et le tri des biodéchets, entre collectes et composteurs

La collecte des biodéchets, un engagement continu

Sur les 257 000 tonnes de CO2 émis par le centre de traitement des déchets du Syctom implanté sur la commune, les ordures ménagères ivryennes représentent 1% du volume traité, soit 6 000 tonnes de CO2. Cependant, réduire leur envoi à l'incinération est une priorité pour la Ville, alors même que la collecte et le traitement des déchets sont des compétences transférées au territoire Grand Orly Seine Bièvre. Le Ville s'investit dans cet enjeu, en participant à l'élaboration du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) du Territoire, adopté en 2024. Ce Plan fixe des orientations sur les collectes et sur la sensibilisation, mais la Ville souhaite aller au-delà.

Les biodéchets représentent un tiers de nos ordures ménagères en moyenne. La plupart sont incinérés ou enfouis, donc générateurs de pollutions. Depuis le 1^{er} janvier 2024, les collectivités ont l'obligation de proposer des solutions de tri et de valorisation. **Les biodéchets peuvent être valorisés en biogaz et en compost.** Depuis 2017, la collecte des biodéchets dans les cantines ivryennes atteint en moyenne 1 250 tonnes par mois. Le quartier Monmousseau-Vérollet a été le premier quartier d'expérimentation de la collecte des déchets alimentaires dès 2018. Interrompue à la suite du Covid, la collecte a repris avec l'installation de 19 points d'apports volontaires (PAV) installés sur tout le quartier Monmousseau-Vérollet en mai 2024. Les PAV font leur preuve, avec une moyenne de 8 000 kilos de déchets alimentaires par mois collectés depuis leur mise en service effective en septembre 2024. La moyenne précédente, lorsque la collecte s'effectuait par la collecte en porte à porte deux fois par semaine avec des horaires encadrées, était de 2 000 kilos par mois, soit une multiplication par 4 des déchets collectés.



Un PAV pour les bio-déchets

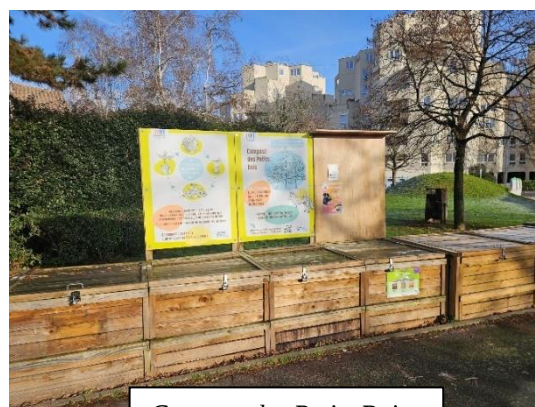
Outre les bons résultats de collecte, il n'est pas constaté de nuisances importantes autour des PAV, qu'elles soient de l'ordre de dépôts sauvages, olfactives ou de nuisibles. Face à ces bons résultats, le déploiement s'accélère avec le lancement de la collecte au premier trimestre 2025 dans le quartier Marat-Parmentier. Les autres quartiers suivront : Petit Ivry et Louis Bertrand/Pierre Sémard en 2025 puis Ivry-Port en 2026. **Avec ce plan de déploiement stratégique de sur tous les quartiers de la ville d'ici 2027, Ivry sera la seule ville du territoire à mener à bien son plan de développement composite sur les composteurs et les points d'apports volontaires individuels.**

Ivry inspire ses voisins, comme en témoigne la visite du Maire d'Arcueil Christian Métairie. En effet, ce dernier a participé à une démonstration de collecte et de lavage des bacs en septembre 2024 dans le quartier de Monmousseau.

Le compostage à Ivry

En 2024, la Ville compte 11 composteurs de quartier, identifiables facilement via une carte interactive présentée sur le site de la Ville. Chaque site de compostage compte entre 50 et 100 foyers contributeurs, soit plus de 850 familles, soit plus de 240 tonnes de déchets détournés chaque année.

En 2024, la ville continue de soutenir le développement des composteurs de quartier :



Compost des Petits Bois

- Mise à disposition de l'Espace Gérard Philipe pour le collectif des composteurs de quartier en janvier 2024
- Lancement d'un composteur de quartier à l'initiative de la Pagaille Recyclerie sur le quartier Ivry-Port en septembre 2024
- Lancement d'un composteur de quartier à l'initiative de l'Association « Les Mandalas de Gagarine » et d'habitant.e.s motivé.e.s, à proximité de l'Extension Truillot en novembre 2024 (quartier Centre-ville).

VI/2 – Renforcer la présence dans l'espace public de systèmes de collectes de déchets et les actions de sensibilisation sur le tri

A ce jour, la ville d'Ivry-sur seine propose sur ses espaces publics, les systèmes de collecte suivants et le matériel associé :

- 940 corbeilles de rues (18 corbeilles générant des dépôts sauvages supprimées en 2024)
- 6 cendriers de vote posés sur la ville pour la collecte de mégots de cigarettes
- 72 distributeurs de sacs pour les déjections canines
- 10 bornes vêtements (prestataire privé Ecotextile) dont 2 dans des espaces privés
- 2 bornes à récupération de cartons
- 129 bornes d'apport volontaire, un nombre en augmentation en fonction de la livraison de nouveaux programmes de logements, notamment sur la ZAC Ivry Confluences
- 1 véhicule électrique anti-graffitis (SPEP)
- 4 scooters électriques (GPC)

Outre ces systèmes de collectes, une déchèterie mobile est installée sur le parking de la rue Marcel Coutant les samedis et dimanches. Entre janvier et juin 2024, on a dénombré la venue de **5 140 habitant.es qui ont déposé 230 tonnes de déchets**.

Pour comparaison avec les années précédentes :

2018	2019	2020	2021	2022	2023	Jan-Juin 2024
6 111	6 615	6 013	6 928	7 764	7 869	5 140

Quand les systèmes de collecte ne sont pas respectés, les agent.es du **service Prévention et lutte contre les incivilités** verbalisent les dépôts sauvages, en lien avec l'EPT GOSB.

L'appropriation des enjeux avec la mise en place d'actions de sensibilisation

La ville et le Service Propreté Espaces Publics (SPEP), organisent depuis 2021, une semaine de sensibilisation « Plus propre mon quartier ».

Cette action est réalisée en transversalité avec les services suivants :

- Service de Prévention et de Lutte contre les Incivilités avec la présence des médiateurs et des ASVP (SPLCI)
- Service Environnement Déchets (GOSB)
- Direction de la Communication et secteur Commerces.



Après l'obtention fin 2021 lors des journées européennes de l'AVPU du 3^{ème} prix pour son initiative « plus propre mon quartier », Ivry est à nouveau distinguée en novembre 2023 avec un trophée sur la « Sensibilisation » avec le label « propre et net ». En 2024, la ville obtient une 4^{ème} distinction « éco-propre » de l'AVPU (Association des Villes pour la Propreté Urbaine) et des actions en présences des

membres de l'association et des services publics ont été organisées le dimanche 24 mars dans le quartier Pierre et Marie Curie, le dimanche 26 mai dans le quartier Louis Bertrand et le 22 septembre sur les Quais. Le 19 juin 2024, une action de sensibilisation à l'utilisation des bornes d'apport volontaires a eu lieu au 9 rue Pierre Rigaud avec le Gestionnaire de résidence.

Le service Propreté a poursuivi ses actions avec l'association OSE Organe de sauvetage écologique. Cette association lutte pour la protection de l'environnement en organisant des opérations de nettoyage de berges des rivières et des milieux aquatiques. Ainsi, le dimanche 22 septembre 2024, une opération de nettoyage sur les quais des berges a permis de collecter plusieurs tonnes de déchets.

Les quartiers se mobilisent pour la diminution des déchets, avec l'organisation d'une **journée citoyenne de ramassage de déchets** par la **Maison municipale de quartier** Monmousseau-Vérollet en octobre 2024 et **des animations et sensibilisations autour du tri des déchets** au Jour de Fête du même quartier, en partenariat avec le Territoire Grand Orly-Seine-Bièvre et le Syctom.

Dans la continuité de ses actions de sensibilisation, la Ville et l'EPT GOSB ont organisé trois animations sur la collecte des déchets en ciblant particulièrement les immeubles où il a été constaté le plus fort taux d'absence lors de la campagne de sensibilisation en porte à porte menée aux mois de juin et juillet. L'objectif est de distribuer les kits-de pré collecte aux habitants qui ne les ont pas encore reçus et de sensibiliser l'ensemble des riverains notamment à travers des jeux interactifs. Ces animations ont été proposées en novembre 2024, à la maison de quartier Monmousseau-Vérollet et au Marché Barbusse.

VI/3 – Développer les capacités du réemploi et accompagner la structuration des filières

Ivry s'engage pour l'accompagnement des filières de réemploi. Ainsi, l'Espace Gérard Philipe a accueilli entre novembre 2023 et novembre 2024 des ateliers organisés par le Territoire Grand-Orly-Seine-Bièvre autour de la structuration de la **filière textile présente sur le Territoire**.

Des collectes en pieds d'immeubles pour aller à la rencontre des habitant.es



Agir pour la réduction des déchets, c'est aussi proposer des alternatives à l'action de jeter. Ainsi, dans le cadre des caravanes citoyennes de quartier, la ville d'Ivry, avec le soutien de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre, a travaillé avec la Pagaille à la mise en œuvre de 6 collectes en pieds d'immeubles entre le 20 novembre et le 4 décembre 2024, dans les quartiers Louis Bertrand, Petit-Ivry et Centre-Ville.

Les collectes en pieds d'immeuble sont des temps de sensibilisation au réemploi et d'information sur les points de collecte de proximité, sur le devenir des objets et sur les problématiques liées aux dépôts sauvages.

Les habitant.es sont invité.e.s à venir déposer les objets qui ne leur servent plus mais qui sont encore en bon état pour leur donner une seconde vie. A la fin de la journée, les apports sont ramenés à la Pagaille. En parallèle, les ateliers permettent de capter un autre public et d'aborder autrement la question du développement durable. L'approche plus ludique et créative permet d'attirer des personnes qui se sentent à priori moins concernées par le réemploi (notamment les enfants) ou qui n'auraient pas d'apports à déposer. Les ateliers suivants ont été proposés : fabrication de peluches en recup, fabrication de produits ménagers, création de bijoux et maroquinerie. Des braderies revalorisées à la Pagaille se sont déroulées simultanément sur deux après-midis.



En 6 après-midis, **1 118 kg d'objets ont été collectés** et une centaine de personnes **a pu bénéficier de ces actions.**

Dans le quartier Ivry-Port, à l'initiative de la Pagaille, une collecte de pied d'immeuble et un atelier de sensibilisation au réemploi sur le parvis de l'école Anne Sylvestre ont été organisées durant l'été 2024.

La Petite Pagaille, lieu de vente d'objets issus notamment des collectes en pieds d'immeubles, a été relogée dans le centre Jeanne Hachette, en plein centre-ville.

Par ailleurs, la ville agit aussi pour le réemploi des comestibles en organisant la collecte des invendus. Concernant le marché de la mairie, ce sont **2 703,5 kilos d'invendus** qui ont été collectés entre juin et décembre 2024, juin étant le mois du renouvellement de l'action avec un nouveau prestataire.

La Halle Mazet, un projet de réhabilitation dans une démarche de réemploi

La ville d'Ivry continue de réhabiliter ses halles de bord de Seine, dans un quartier en pleine expansion, Ivry-Confluences. En 2024, c'est le projet de la Halle Mazet qui a été mis à l'étude. Au milieu d'un grand parc arboré sur l'îlot Mazet, ce nouveau lieu artistique sous gestion privée marquera le renouvellement de ce quartier. En outre, le projet prévoit de s'inscrire dans une démarche de réemploi avec des éléments récupérés tels que les menuiseries extérieures, les menuiseries intérieures, la robinetterie, les équipements sanitaires, l'appareillage électrique ou encore l'isolation. Le dépôt du permis de construire est prévu début 2025 pour une livraison en 2026.



La future Halle Mazet dans son environnement (Atelier Berger Milà)

Maximum, une entreprise innovante sur le territoire ivryen

Créée en 2015, l'entreprise Maximum réinvestit une ancienne usine d'ampoules d'Ivry-sur-Seine et perpétue l'histoire industrielle de la ville. Tout en s'inscrivant dans une continuité, elle propose une approche innovante qui permet de valoriser les déchets de l'industrie et, plus largement, de contribuer à la préservation des ressources. En effet, **Maximum conçoit et produit en série du mobilier avec les déchets d'autres usines françaises**. Ces derniers, qui représentent environ **65.000 tonnes de matière générée chaque jour**, constituent une ressource abondante, sérielle, standardisée et capable d'alimenter à son tour de nouvelles productions. Ainsi "pré-séries, ratés, pièces de calage, marges d'erreur, purges, déclassements, excédents, ..." sont collectés, valorisés, réemployés ou transformés grâce à un design et des procédés adaptés pour devenir chaises, bureaux, tabourets, luminaires, tables, banquettes ou étagères.

VI/4 – La réduction des déchets à la source à travers la lutte contre le gaspillage

La lutte contre le gaspillage alimentaire, un enjeu de réduction des déchets à la source

Les actions présentées l'année dernière pour lutter contre le gaspillage alimentaire, ont été reconduites sur l'année 2023/2024.

En effet, durant l'année 2022/2023, un diagnostic avait été réalisé en deux phases dans les restaurants scolaires :

1. Une campagne de pesée de chaque plat non consommé (entrée, plat, dessert) durant une semaine avait permis d'identifier les plats les plus gaspillés : entrées, accompagnements de légumes et plats végétariens « maison ».
2. Une seconde phase de diagnostic avait ciblé plus précisément les aliments entraînant ces gaspillages, afin de repenser les menus ou les proportions proposées aux enfants.

Les actions mises en place ont donc pu être continuées :

- L'accueil de loisirs de Maurice Thorez a initié une action de troc alimentaire depuis 2021. L'enfant qui ne veut pas de son entrée ou de son dessert, le dépose sur la « banque de troc », un.e camarade peut alors aller en chercher un second s'il a très faim. Les entrées de la veille ou les desserts non consommés peuvent être resservis le lendemain, un enfant peut donc venir choisir une entrée ou un dessert de la

veille, ce qui augmente ses possibilités de choix. Le projet de banque de troc continue cette année et a été étendu à l'école Anne Sylvestre.

- Le projet petite faim/grande faim a été pérennisé pour permettre aux enfants d'évaluer leur envie de manger.
- Dans certaines écoles (Guy Moquet et Joliot Curie par exemple), certaines denrées (fruits/pains/chocolats) sont récupérées et revalorisées dans un gâteau, ou un plat pouvant être consommé par la suite.
- Enfin le gaspillage de l'eau est réduit. L'eau des brocs non consommée par les enfants est récupérée pour l'entretien des locaux ou l'arrosage des fleurs.

De nouvelles expérimentations ont vu le jour durant l'année 2024 :

- A l'école Joliot Curie, une roue des saveurs a été mise en place. Les enfants ont à disposition des épices pour agrémenter leur plat. Les basilic, curry, coriandre et curcuma sont très appréciés. L'estragon plaît peu. La cannelle est difficile d'utilisation (sur des plats salés). Les enfants réclament du piment doux, paprika et gingembre.
- A l'école Einstein, une étale a été proposée aux enfants où ils peuvent disposer par eux même ce qu'ils souhaitent mettre dans leur assiette pour composer leur entrée afin de lutter contre le gaspillage alimentaire. Les retours de cette expérimentation sont plutôt positifs, car cela ne représente pas de travail supplémentaire pour les agents et permet une nette diminution du gaspillage.
- A l'école Thorez, des ateliers de pesée de leurs déchets à la fin des repas ont été proposées aux enfants, ce qui permet de former sur la lutte contre le gaspillage et la transformation des déchets.

De plus, la ville continue son implication dans le tri des consommables dans les cantines/selfs ... afin de favoriser le réemploi des biodéchets.

Enfin sur toutes les écoles, les équipes d'entretien appliquent également la méthode de pré imprégnation. Ils utilisent des lingettes réutilisables avec du produit éco labellisé, pour éviter le gaspillage de l'eau.

La pré-imprégnation permet de respecter 3 piliers présents dans le développement durable, à savoir :

- Environnemental

Avec cette méthode aucun rejet d'eau ou de produits d'entretien n'est présent dans les eaux usées. Les produits retenus pour la mise en œuvre de la méthode sont éco-responsables et sans effet négatif sur l'environnement. La méthode globale permet également d'améliorer la qualité de l'air dans les lieux accueillant du public en proposant des lieux qui ne seront pas imbibés de produit nocif pour l'environnement.

- Économique

Avec cette méthode, on a une réduction d'au moins 80% des quantités d'eau et de produits d'entretien pour une même surface nettoyée et cela supprime la problématique d'accès à un point d'eau et à un lieu d'évacuation de l'eau usée. Cette économie se retrouve aussi par la réduction des maladies professionnelles et accidents de travail.

- Social

Cela permet d'améliorer les conditions de travail des agent.es d'entretien en réduisant les efforts physiques induits par le port de charge (seaux), l'essorage avec la presse ou avec les mains et en proposant des outils ergonomiques, il y a une réduction considérable des risques de troubles musculosquelettiques (TMS). Il y a également une limite pour le risque chimique avec moins de produits utilisés, et aucun contact avec les produits pour les agents.

Cette méthode relativement nouvelle n'est pas facile à prendre en main pour tous les agent.es c'est pourquoi un travail a été lancé courant octobre pour faciliter la mise en service de cette méthode.

Dans les centres de vacances

Les centres de vacances (Héry-sur-Ugine, Les Mathes, Les Vignes) disposent chacun d'un chef de cuisine chargé de mettre en œuvre des mesures concrètes pour réduire l'utilisation des emballages plastiques

alimentaires et lutter contre le gaspillage alimentaire. À titre d'exemple, sur le centre des Mathes, l'huile de friture usagée est recyclée par une société locale, favorisant ainsi l'économie circulaire.

VI/5 – Impact sur l'environnement des politiques publiques menées par la ville en matière de réemploi, recyclage et déchets – Indicateurs

Il est proposé pour cette thématique de premiers indicateurs, avec comme année de référence 2021.

	2021	2022	2023	2024	Commentaires
Dépôts sauvages	1324.77 T	1163.4 T	1119.85 T	1128.1 T	On constate une augmentation sensible des dépôts sauvages entre 2023 et 2024. Cette évolution reflète la réalité du terrain. Les agents font également ce constat : d'où le nombre important de signalements. Ainsi, des actions de sensibilisation doivent être mises en œuvre, notamment, informer les habitants de l'existence du n° vert pour faire appel au Territoire pour collecter des déchets plutôt qu'ils soient déposés sur les espaces publics.
Delta en %/2021		-12,2%	-15,5%	-14,8%	
Propreté (corbeilles, cantonniers, balayeuses)	567.31 T	436.11 T	638.32 T	663,76 T	Concernant la collecte des déchets par les cantonniers et par les corbeilles, on constate une légère augmentation du tonnage entre 2023 à 2024.
Delta en %/2021		-17,8%	+12,5%	+17%	
Déchets verts liés à l'activité des CTM	242.66 T	144.22 T	86.56 T	81.38 T	Déchets collectés sur Lamant dans le cadre des activités principalement du service des espaces verts. Le tonnage des déchets verts est en baisse depuis 2021 et cette baisse continue en 2024. Cette baisse peut être expliquée par l'externalisation de certaines activités, notamment l'élagage.
Delta en %/2021		-40,6%	-64,3%	-65.5%	

On constate une nette diminution des dépôts sauvages, ainsi qu'une diminution des déchets verts liés à l'activité des centres techniques municipaux.

VII/ L'exemplarité du service public

« **Une administration mobilisée pour le développement durable** » : c'est l'un des trois axes majeurs du projet d'administration 100% Service Public d'Ivry. En 2024, cet engagement a pris une nouvelle dimension avec la mise en place d'un groupe Transition Ecologique avec des référent.es de chaque direction. Le groupe a pour objectifs de :

- Préparer le Rapport Développement Durable toute l'année par le partage d'informations et de données sur les actions conduites dans les directions et services
- Se former ensemble afin de diffuser ces connaissances au sein des services et directions
- Partager l'avancement des formations sur les enjeux dans chaque direction et discuter des besoins et envies de formations à mettre en œuvre
- Mettre en commun les initiatives et bonnes pratiques entre services et directions sur les sujets de sobriété énergétique et d'exemplarité du service public
- Construire des synergies entre services et directions pour la création de nouvelles initiatives dans la continuité des objectifs priorités lors de la première édition de la Conférence climat, et plus largement des questions de transition écologique

Les parties suivantes montrent la diversité de la prise en compte des enjeux écologiques dans le travail des directions.

VII/1 – L'éducation à la condition terrestre dans le Projet Educatif de Territoire

Le développement durable dans le cadre du Projet éducatif de territoire

Le Projet éducatif de territoire organise l'offre socio-éducative sur le territoire **pour les enfants et les jeunes de 0 à 18 ans**. Il réunit l'ensemble des partenaires et membres de la communauté éducative (enfants/jeunes, parents, enseignant.es, professionnel·les, associations) afin de donner une impulsion et fixer un cadre aux actions éducatives partenariales mises en œuvre sur tous les temps (scolaire, périscolaire et extrascolaire). Il permet **d'assurer une cohérence et une complémentarité des interventions de chacun dans l'intérêt de l'enfant et de ses parents, en mobilisant les ressources et les moyens du territoire pour garantir la continuité éducative**.

Les actions mises en place par la DSALE s'inscrivent dans la continuité de deux séminaires en juin 2022 (avec l'intervention de *Nathanaël Wallenhorst*), dans le cadre de la « Conférence Climat ». Ils ont mobilisé l'ensemble des responsables des 28 centres de loisirs. Ces axes croisent aujourd'hui les grandes évolutions sociétales et ré-interrogent nos pratiques et nos réflexions dans une approche plus scientifique.

Le PEDT s'articule autour de trois grands champs de politique publique qui ont été définis lors de son élaboration comme des priorités. Le premier de ces axes est « **l'éducation à la condition terrestre** ». Il s'agit d'une notion qui dépasse celle de développement durable ; le travail d'éducation à la condition terrestre permet en effet de donner aux enfants et aux jeunes les clés pour s'émanciper, comprendre le monde dans lequel ils vivent et ses enjeux économiques, sociaux, culturels, scientifiques, éthiques, civiques pour mieux s'y inscrire. C'est donc une **approche plurielle qui respecte la liberté d'expression et le pouvoir d'agir des enfants/jeunes**, qui encourage leurs compétences émotionnelles et collaboratives et renforce l'esprit et la pensée critique ainsi que le vivre ensemble.

Cet axe se décline en thématiques, en enjeux et en objectifs opérationnels. Pour chaque objectif, des actions ont été déployées par les directions et services concernés.

La thématique « *Sensibilisation aux enjeux climatiques et aux pratiques éco-responsables* » décline notamment des actions à valoriser dans le cadre de l'action de la Ville pour la transition écologique. Elle recouvre les enjeux et objectifs suivants :

- Les déplacements dans la Ville / les mobilités : Favoriser la marche, les mobilités douces et les transports en commun. Exemples d'actions : pédibus Orme aux chats / Anne Sylvestre, déploiement du Savoir rouler à vélo pour tous les CM partant en classes de découverte (temps scolaire) ainsi que pour

les enfants fréquentant les centres de loisirs pendant les vacances d'automne (temps périscolaire), activités découverte autour de l'environnement pendant les séjours de vacances, autour des écosystèmes marins (Mathes) et montagnard (Héry-sur-Ugine)

- La pratique des éco-gestes au quotidien : Promouvoir des pratiques éco-responsables dans les structures accueillant des enfants et des jeunes à tous les niveaux : alimentation, déchets, consommation, etc. Ex d'actions : ateliers sur le temps scolaire avec le CAUE94, ateliers avec Tables communes, mise en place de composteurs dans les écoles
- Le développement du lien à la nature et au vivant : Favoriser la connexion de tous les enfants/jeunes au vivant et leur donner accès à des espaces naturels pour se ressourcer. Ex d'actions : végétalisation des espaces/cours et mise en place de jardins pédagogiques

La thématique « Santé environnementale » décline également l'enjeu du lien entre santé et alimentation, avec l'objectif de sensibiliser les enfants et les jeunes à une alimentation saine et durable et de lutter contre la précarité alimentaire.

Les projets transversaux

La ville d'Ivry sur Seine propose aux écoles et accueils de loisirs de pouvoir créer un projet commun, financé par la ville pour répondre aux axes du projet éducatif de territoire. Cette année l'accent a été porté sur la pratique sportive avec les JOP et la condition terrestre.

Cinq structures ont proposé un projet de jardinage afin de permettre aux enfants d'entretenir ou même de planter des fleurs afin de prendre connaissance de la flore. Deux structures ont fait venir des poules au sein de leur école afin que les enfants puissent découvrir l'animal et en apprendre plus dessus.

Trois aménagements de cours ont vu le jour, avec la proposition de décorer les cours, mais aussi de les végétaliser. Enfin, une structure a mis en place un projet autour de l'apprentissage afin que les enfants appréhendent la complexité du monde dans ses dimensions scientifiques, éthiques et civiques.

Au total, 11 structures ont proposé des actions autour de l'éducation à la condition terrestre dans leur accueil de loisirs.

Les vacances

La question de l'éducation à l'environnement et au développement durable est intégrée au Projet Éducatif du service vacances, lui-même issu du Projet Éducatif de Territoire. Par la suite, les projets pédagogiques des séjours 2024 ont été élaborés en collaboration avec les directeurs-trices des séjours, ce qui permet de prolonger les actions écologiques mises en œuvre à Ivry-sur-Seine, à travers des projets d'animation et des initiatives concrètes.

Pour garantir que les équipes pédagogiques recrutées traduisent efficacement la politique en matière de développement durable des séjours, deux séminaires ont été organisés : l'un dédié aux directeurs et directrices des séjours et l'autre les réunissant avec leurs équipes éducatives. Ces rencontres, avant chaque départ, permettent de sensibiliser et d'accompagner les équipes dans la mise en œuvre de ces enjeux sur le terrain.

Le petit Robespierre

Le petit Robespierre est le centre de ressources sur la ville, outil majeur du PEDT. Il a vocation à proposer des ressources pour les professionnels et pour les parents, d'accueillir des projets, des expositions. En 2024, le lieu a servi à accueillir deux stages d'une semaine sur le Savoir Rouler A Vélo, afin d'apprendre aux enfants à rouler prudemment dans la ville et savoir se déplacer avec des moyens moins polluants.

Mise en place de boîtes de livres pour les équipes en accueil de loisirs éducatifs

Dans l'optique de développer les actions autour de l'éducation à la condition terrestre, une « box livre » a été créée afin d'être distribuée sur l'ensemble des accueils de loisirs. La distribution sur le terrain a eu lieu fin septembre 2024 avec un temps de présentation des ouvrages aux équipes.

Des ressources pour les enfants

Les pochettes scolaires

Chaque année, la ville d'Ivry propose des pochettes scolaires pour les classes allant du CP au CM2 aux parents dont les enfants sont scolarisés dans des établissements de la ville. Chaque enfant reçoit en fonction de son niveau scolaire des outils lui permettant de bien commencer son année. Cela vise une plus grande équité entre les enfants.

Dans cette optique, le service enseignement prend un temps de concertation avec les directeurs d'établissement afin de proposer une pochette au plus près du besoin des élèves. Afin de s'engager dans une démarche de développement durable, le service a fait le choix de proposer des sacs alternatifs aux sacs plastiques pour remettre le matériel aux parents. Le choix s'est porté sur un sac recyclable en coton bio-organic provenant du commerce équitable estampillé avec la pieuvre de la ville d'Ivry sur seine. 3536 pochettes ont été composées et distribuées par le service enseignement à la rentrée 2024.

Les livres pour les CP et CE2

Cette année, la municipalité d'Ivry sur Seine, offre aux élèves de CP un livre intitulé A l'école Vitamines d'Alain Serres et Christel Jeanne et elle offre également un livre aux élèves de CE2 intitulé La Kahute de Donatienne Ranc.

Ce dernier livre est particulièrement intéressant pour l'apprentissage de l'écologie, car il aborde plusieurs sujets de société, notamment le sort des migrants, l'exclusion et la pollution par la mise en lumière d'un continent de plastique qui sert au protagoniste pour créer sa cahute.

VII/2 – Les changements de pratique en interne, pour une meilleure prise en compte des enjeux de transition

Les changements de pratique passent aussi par la formation professionnelle. Le tableau ci-dessous permet de mettre en lumière les jours de formation sur la transition écologique pris par les agent.es en 2024.

Nombre de jours de formation dans la thématique de la transition écologique réalisés au 31/10/2024					
		Catégorie			
Domaine	Sous-Domaine	A	B	C	Total général
Technique/Restauration/Environnement	Acteurs dispositifs et politiques	1,5		3	4,5
	Architecture et construction	4		4	8
	Espaces Verts et paysage	12	3	62,5	77,5
	Gestion des Déchets			1	1
	Restauration			32	32
Total général		16	3	102,5	123

Concernant le télétravail, il y a une moyenne de 250 agent.es en télétravail. Selon un document de juin 2024 du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires, une journée de télétravail permet d'éviter en moyenne près de 4,5 kgCO2 d'émissions liées aux trajets domicile-travail par personne.

En termes de prévention, et de santé au travail, au moins 2200 gourdes ont été distribuées (ainsi qu'un grand nombre de sacs isothermes pour celles-ci) depuis 2021 pour un coup d'environ 20 000 euros. Pour ailleurs, la

Ville déploie un **plan canicule** lorsque cela est nécessaire : adaptation des dotations vestimentaires, gourdes, amélioration du confort thermique des bâtiments (stores, ventilateurs de plafond, filtres anti-UV, brumisateurs etc.), accès à certaines écoles, mise en place de pièces de fraîcheur et de points d'eau répartis sur la ville à destination des agent.es travaillant en extérieur, aménagements d'horaires, etc. Enfin, le secteur Prévention porte une attention particulière à la recherche de produits/d'outils/de machines/de matériel/de vêtements (etc) qui sont moins nocifs en termes de risque humain mais également de risque environnemental.

En 2024, la municipalité a fait le choix de retirer les corbeilles individuelles des bureaux pour les remplacer par des corbeilles communes dans les couloirs des bureaux. Au-delà de l'intérêt écologique d'amélioration attendue de la **qualité réduction des sacs poubelles** (3 fois moins), cela représente un avantage essentiel pour les équipes de nettoyage qui auront trois fois moins de gestes répétitifs à faire. Ainsi, **256 corbeilles** ont été retirées sur 3 bâtiments administratifs, avec un taux général de réduction de 68%.

Concernant le **secteur Petite Enfance**, des **agent.es ressources** sont identifiés pour sensibiliser au développement durable. Il s'agissait aussi d'un axe priorisé dans le cadre de la Conférence Climat, afin de permettre la diffusion de bonnes pratiques au sein des équipes du service Petite enfance et d'identifier des agent.es ressources. Quatre agents ont été identifiés, mais ce dispositif manque aujourd'hui de lisibilité et les difficultés de fonctionnement du service n'ont pas permis la mise en place d'actions de sensibilisation et un réel travail de fond sur ce sujet. Une des perspectives 2025 est un travail autour de la **formation des professionnel·les dans le cadre d'une sensibilisation sur les pollutions intérieures** qui est en cours de réflexion avec l'organisme WECF (Women Engage For a Common Future). Le service a mis en œuvre des actions afin de réduire sa consommation de papier, en privilégiant le mail au courrier et par la mise en place d'une affiche avec QR code pour le Règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants.

Concernant le **Pôle Familles**, des changements en interne permettent de réduire nos impacts.

Campagne de calcul du Quotient familial

Depuis deux ans, la campagne du quotient familial se fait par voie dématérialisée uniquement.

Les cartes QF ne sont plus imprimées mais téléchargeables sur l'espace démarches des usagers.

Ainsi, ce sont plus de 6500 fiches QF qui ne sont plus imprimées. La commande de papier a été réduite de moitié grâce à ces actions (150 ramettes commandées cette année).

Facturation et relances

Par ailleurs, depuis 2019, le service pôle familles laissait le choix aux usagers d'opter pour la facture électronique ou transmise par voie postale. **Depuis cette année, la facturation est générée automatiquement par voie électronique**, hormis la facturation ponctuelle des activités sportives. Seuls les usagers sans adresse mail reçoivent la facture par voie postale (soit environ 300 usagers).

Les relances des factures impayées sont toujours faites par voie postale. En revanche, **depuis la rentrée scolaire 2024, les usagers qui n'auraient pas payé durant la période de relance reçoivent désormais un dernier mail de rappel**. Cette action permet de réduire considérablement le nombre de passage en perception. La mise en place du prélèvement automatique qui sera effective dès le début de l'année civile 2025 a pour objectif notamment de réduire les impayés et d'éviter les relances. Les données chiffrées seront communiquées pour le rapport 2025.

Archives papier

De plus, les agents du service pôle familles intègrent désormais les pièces des usagers nécessaires à la constitution des dossiers familles directement dans le logiciel concerto (documents juridiques, par exemple les jugements relatifs à la résidence de l'enfant), ainsi, il n'y a plus d'archives dans les locaux, hormis les archives papiers liées à la tenue de la régie. C'est sur cet aspect qu'il sera nécessaire d'engager une réflexion avec le trésor public notamment, qui impose désormais au régisseur du service pôle familles de numériser ou de photocopier, l'ensemble des chèques reçus.

Les équipes de la **Direction Scolaire et Des Accueils de Loisirs Educatifs** privilégient les mobilités douces, limitent les impressions de documents, favorisent l'envoi de lien plutôt que de pièce jointe, et veillent à éteindre l'intégralité des ordinateurs sans le laisser en veille prolongée. Le papier encore utilisable est recyclé en

brouillon de papier, les déchets des repas sont triés dans les cantines de la ville et l'utilisation de la climatisation est réduite en été.

Concernant la **Direction de l'Action Citoyenne et de la Démocratie Locale**, les actions suivantes sont mises en place :

- Réutiliser les documents imprimés uniquement sur le recto pour faire des brouillons et des carnets de notes
 - Limiter l'achat de comestibles conditionnés en sachet individuel
 - Limiter la consommation de café en capsules et remplacer par des cafetières percolateurs
 - Utilisation de gourdes et de tasses en verre pour limiter l'usage du plastique
 - Changement de mitigeur dans les sanitaires pour permettre de remplir des gourdes
 - Temporisation des écrans d'ordinateurs et lumières allumées seulement si nécessaire
 - Utiliser des chiffons ou serviettes textiles pour le séchage des mains plutôt que du jetable
 - Prévenir les agent·es d'entretien en cas de congés sur plusieurs jours ou semaines pour limiter les déchets liés à l'entretien quotidien des locaux
 - Mutualiser les poubelles de bureau pour limiter les sacs poubelles
 - ⇒ Remarque : pas de poubelle jaune pour tous les services pour déposer les cartons de livraison
 - Le service PLCI est doté de 9 vélos électriques, 7 scooters électriques. Les équipes sont le plus souvent à pied. Une demande a été faite pour avoir des cartes RATP pour utiliser les transports en commun des agent.es mais cela n'a pas été possible.
 - Déplacement à pied ou vélo entre les différents équipements de la DDAC plutôt qu'en voiture
- 2 équipements DDAC sur 5 ont des parkings à vélo sécurisés -Petit Ivry et Monmousseau- mais pas de local vélo sécurisé à la DDAC donc les vélos sont dans les bureaux sinon volés ou dégradés sur l'espace public (problème pour les vélos électriques et leur batteries).
- Achat de fruits secs (amandes, pruneaux, abricots) pour les collations dans le cadre des réunions avec partenaires et accueil des publics plutôt que des pâtisseries industrielles dans des sachets individuelles
 - Stockage des sacs en papier et plastique à usage unique pour réemploi
 - Prêt de gobelets lavables et réutilisables aux associations pour leurs événements
 - Utilisation de matériel de seconde main lors du changement des bureaux des agents
 - Appel à une recyclerie pour récupérer le matériel non réutilisable
 - Réemploi de mobiliers stockés dans les réserves de la ville (Rosa Park, passage du four) plutôt qu'achat de neuf (bureaux, chaises, caissons, étagères, tableaux blancs et lièges)

Le service de l'espace Gérard Philipe favorise le développement d'une alimentation la moins carnée possible et de saison dans le choix des buffets proposés lors d'événements prévus dans l'espace.

Au sujet de la transition écologique, la **Direction de la Santé** mène des actions d'exemplarité :

- Les piles sont stockées et déposées régulièrement dans un camion de recyclage, sur le marché (grande consommation au CMS, pour le fonctionnement des appareils électroniques).
- Les déchets en verres sont déposés dans des containers à l'extérieur du CMS.
- Poubelles jaunes : Il y a 3 poubelles spécifiques dans le service. Des cartons sont déposés dans les bureaux et les agents doivent ensuite vider les cartons dans les poubelles dédiées.
- Pour le ménage des MOP jetables sont utilisées (lingettes pré-imprégnées), ce qui réduit le nombre de produits utilisés.
- Installation de lumières avec détecteur de présence (en fonction des besoins).
- Les ampoules sont des LED.
- Les robinets s'arrêtent seuls (réduction de la consommation d'eau).
- Des vélos électriques sont à disposition des agents.

Des travaux sont en cours au CMPP, où des ampoules LED et des robinets qui s'arrêtent seuls seront installés dans les nouveaux locaux.

Des

Concernant le secteur Petite Enfance, le service a mis en œuvre des actions afin de **réduire sa consommation de papier**.

- Envoi par mail des dossiers crèches (selon retour des parents)

- Impression du Règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants municipaux limitée : mise en place d'une affiche avec QR code permettant aux parents de prendre connaissance de ce document via leur portable.

Concernant le **service des Marchés Publics**, il a pour objectif depuis 2015 d'intégrer des clauses d'exécution ou des critères environnementaux dans 75% des marchés de la ville. Cet objectif est aujourd'hui rempli puisque l'ensemble des marchés (hors prestation intellectuelle) font l'objet de critères et/ou de clauses environnementales. Ainsi depuis le 1er mai 2016, les services acheteurs doivent intégrer des clauses et/ou des critères environnementaux dont la liste leur a été fournie selon le type de marché.

Concernant le **service Achats**,

1/Tous les marchés gérés par le service Achats comportent des clauses environnementales :

*** Sur le circuit de fabrication, la nocivité des produits... :**

Le service Achats intègre dans ses marchés des clauses relatives au respect des matériaux, aux conditions de travail des personnes en charge de l'exécution des marchés, au contrôle des fournisseurs avant leur référencement (9001-14001-18001).

*** Sur la qualité des produits :**

Le service Achats exige qu'une partie des produits proposés par ses fournisseurs soit couverte par un écolabel : NF environnement, Ecolabel Européen, Pan European Forest Certification (PEFC) ou Forest Stewardship Council (FSC), OEKO TEX 100 ou équivalents...

La loi Agéc a été intégrée dans le marché de vêtements de travail lors de son renouvellement en 2023 en demandant aux candidats de préciser le pourcentage de produits issus de réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées.

Voici quelques exemples de produits recyclés ou recyclables proposés par le service Achats :

- * Sacs poubelles fabriqués à partir de matières recyclées et 100% recyclables.
- * Les papiers d'essuyages sont éco labellisés (essuie-tout/papier WC).
- * Les fauteuils de travail tissu : matériaux recyclables à 61,7%
- * le mobilier en bois/métal : matériaux recyclés 40%/ matériaux recyclables 99%
- * Armoire à rideaux (métal) : matériaux recyclés 45%/ matériaux recyclables 94%

Certains fournisseurs pratiquent la valorisation de ses déchets.

*** Sur Les conditions d'exécution de la prestation du marché pour les fournisseurs de la ville :**

Les marchés du service Achats imposent les clauses d'exécution suivantes aux fournisseurs :

- Transport : mise en place de l'éco-conduite, utilisation de véhicules propres, optimisation des tournées, etc
- Emballages : réduction de la quantité d'emballages, utilisation de matériaux recyclables, reprise des emballages pour recyclage, etc...). Ex : le marché mobilier : récupération de tous les emballages à la livraison/installation
- Le recyclage des produits
- Produits écoresponsables présents dans le catalogue
- Part de produits présents au catalogue intégrant des matières recyclées
- Services divers proposés à la clientèle en lien avec la notion de protection d'environnement

2/Réemploi

Le service Achats met en œuvre le réemploi de mobilier et de petit matériel de bureau.

Les vêtements de travail usagés sont récupérés par une association pour être valorisés dans une filière de recyclage ou de destruction (TISSECO SOLIDAIRE).

Certains services réutilisent les vêtements usagés comme chiffons ou tabliers (Parc automobile, centres de loisirs...).

Les vêtements de travail déjà portés sur une courte durée et ou en bon état sont récupérés, lavés (blanchisserie) pour être réattribués.

Le service souhaite développer la vente aux enchères avec un site internet spécialisé pour les biens mobiliers (investissement ou fonctionnement) non utilisés. Cela pourra générer : une libération des espaces de stockage, des recettes, une extension du cycle de vie des produits, du recyclage, une limitation des déchets, une réutilisation vertueuse des produits.

A l'inverse, la question de l'achat de biens d'occasion pour la ville devra être traitée prochainement (loi Agec).

3/ Une politique Achat plus efficiente mise en œuvre :

Il s'agit de veiller à une consommation rationnelle et raisonnée sans nuire à la qualité attendue par les services utilisateurs.

- Amélioration des processus d'achat par la mise en place d'imprimés de commande proposant une liste limitative mais néanmoins représentative des fournitures à commander. Il est toutefois possible de commander en dehors de cette liste.
- Gestion d'enveloppes de crédits affectés aux directions et services pour éviter la surconsommation.
- Limitation du nombre d'articles consommés (en volume) /coloris
- Dotation –type de mobilier.

Concernant la Direction des Sports, dans le cadre des événements sportifs mais également des dispositifs, le Service des Activités Sportives Municipales (SASM) s'engage depuis plusieurs années dans une démarche éco-responsable. En lien avec les objectifs de développement durable fixés par l'ONU, la Ville déploie des écogestes qui se traduisent concrètement par le fait :

- **d'éviter de produire trop de déchets**, notamment l'utilisation de plastique à usage unique ; de privilégier les matières recyclables et l'introduction de consignes dans le cadre de manifestations ; l'utilisation d'un matériel sportif identique sur plusieurs actions ;
- **de recycler les déchets** via l'installation de poubelles pour les tris de déchets ou encore l'identification des endroits appropriés pour le faire ;
- **d'économiser l'eau**, cette action se traduit par le fait d'inciter l'usage des gourdes / écopup et plusieurs actions sont proposées pour la promotion des accès à l'eau ;
- **de communiquer durablement** : dématérialisation des documents, usage de papiers recyclés et souhait de proposer des goodies utiles et écoresponsables.
- **D'accompagner le savoir rouler à vélo des publics enfants et jeunes** : initiation des enfants des accueils de loisirs et du public jeune dans le cadre de stages encadrés par des éducateurs sportifs. Cette mesure consiste à favoriser à l'apprentissage du vélo pour une pratique plus sécurisée. La généralisation du dispositif permet aux jeunes entrants au collège de maîtriser la pratique du vélo de manière autonome dans les conditions réelles de circulation. L'apprentissage du vélo trouve ainsi une place à part entière dans le continuum de sécurité routière afin que les enfants puissent acquérir une réelle autonomie à vélo pour leur entrée au collège. En sus de pratiquer une activité physique et de développer l'autonomie, cette action est écoresponsable et invite à la mobilité douce des futurs citoyens.
- **De proposer des parcours sportifs sur le territoire via une application numérique** : découverte sportive et ludique du territoire.

Parallèlement, le SASM s'est approprié les 10 gestes du sportif éco-responsable portés par le Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative, à savoir :

- **N'acheter que le nécessaire** : privilégier un équipement de qualité et l'entretenir pour prolonger sa durée de vie.
- **Mutualiser les équipements** : prêter le matériel (pour exemple, prêt de VTT pour une association UNSS).

- **Préférer les modes de déplacements doux** : favoriser la marche à pied, le co-voiturage ou l'utilisation des transports en commun.
- **Economiser l'eau et l'énergie** : être attentif à la consommation d'eau lors des douches ou pour nettoyer le matériel et éteindre les lumières.
- **Donner une seconde vie au matériel** : l'offrir, le revendre ou le recycler
- **Avoir une alimentation saine et responsable** : achats de produits locaux et de saison pour éviter le gaspillage
- **Réduire les déchets et les trier** : éviter d'acheter des produits jetables ou emballés individuellement et trier les déchets pour le recyclage.
- **Respecter l'environnement** : utilisation des sentiers et chemins et rapporter ses déchets
- **Respecter les règles d'usage** : utilisation correcte des locaux et du matériel. Les rendre propres.
- **Agir pour le « mieux vivre ensemble »** : sensibilisation des équipes aux pratiques éco-responsables.

La **Direction de la Communication** poursuit ses objectifs de réduction de ses impacts :

- Poursuite de l'objectif de 30% de réduction de papier (notes pour appeler à la rationalisation dans les services + réduction des quantités dans les déploiements des plans de communication).
- Mise en place d'un nouveau système de CRM (customer relationship management) qui permettra une rationalisation des envois de mailing.
- Poursuite des objectifs de réduction de l'empreinte environnementale des événements du calendrier municipal. Les buffets proposés augmentent la part végétarienne. Ivry-en-fête, plus gros événement du calendrier municipal déploie des dispositifs particuliers en ce sens : interdiction des assiettes, couverts, verres et pailles en plastique non réutilisables ; des corbeilles de tri y sont disposés pour favoriser le tri sélectif ; distribution de cendriers portatifs. Les mesures prises à l'eF ont vocation à être élargies à d'autres événements municipaux.
- La refonte du site internet de la ville a donné lieu à un cahier des charges attentif à son éco-conception : vidéos hébergées sur Youtube et non pas directement sur le site pour éviter de l'alourdir, le nombre de PDF hébergés sur le site en téléchargement direct doit être revu à la baisse et intégré sous forme de lien ; demande d'un hébergement du site sur un serveur écoresponsable utilisant des énergies renouvelables (OVH, Scaleway, Infomaniak, etc.) ; déploiement du système de chargement paresseux (lazy loading) permettant un chargement seul des éléments nécessaires à l'affichage initial.

Concernant la **Direction des Systèmes d'Information**, l'estimation de l'impact équivalent carbone du numérique de la collectivité a été finalisée pour l'année 2022. Cela a permis d'identifier les postes d'émissions les plus importants afin de prioriser les actions à mettre en place. Il a été constaté **qu'environ 65 % des émissions concernent le parc d'équipement (ordinateurs, écrans, smartphone...) et 30 % les salles serveurs.**

Pour tenter de réduire l'impact des équipements numériques à l'achat, la Direction a lancé une expérimentation visant à comparer différents modèles selon différents critères à partir de 20 unités commandées. L'aspect environnemental y est inclus et prend en compte, par exemple, l'indice de réparabilité ou encore les labels du produit.

Du côté des salles serveurs, il est prévu de déplacer certains des équipements vers un centre de données public. Le système de refroidissement des serveurs y est plus moderne et optimisé et consommera donc moins d'énergie.